

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2025
BUDGET
PRIMITIF
RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 3 FÉVRIER 2025



Table des matières

INTRODUCTION	2
PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS	5
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025	6
A. L'EQUILIBRE GLOBAL	6
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. <i>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	7
2. <i>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	10
C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
1. <i>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	13
2. <i>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	15
PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE	18
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	18
B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	22
C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	27
D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE	31
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES	34
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	34
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	38
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES	40
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	42

INTRODUCTION

Depuis le début du mandat, chaque année a été impactée par des événements majeurs mondiaux : la crise sanitaire, la crise énergétique et ses conséquences inflationnistes après le conflit russo-ukrainien, les conflits au Proche-Orient, les conséquences du réchauffement climatique... L'instabilité politique nationale depuis l'été dernier et l'absence de loi de finances en ce début 2025 renforcent encore les incertitudes qui pèsent sur les contextes économique, budgétaire et financier.

Malgré cela et comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, dans ce climat tempétueux, la Métropole maintient le cap, tout en se préparant à anticiper les difficultés. Ainsi, elle poursuit la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), bien engagé déjà et qui va poursuivre sa montée en puissance en 2025, en adaptant ou ajustant les moyens au contexte financier vraisemblablement plus contraint. Aussi, il est important pour cette dernière année du mandat, de disposer d'un budget primitif aussi proche que possible du début de l'exercice, même en l'absence d'informations précises sur les impacts de la loi de finances 2025 sur les collectivités.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, présenté à la mi-octobre, prévoyait des mesures d'économies de 5,5 Mds€ pour les collectivités qui, avec la baisse de la croissance de la TVA, impactaient significativement le budget de l'Eurométropole.

A ce jour, le nouveau gouvernement a annoncé, pour sa nouvelle version du Projet de Loi de Finances, repartir du projet amendé qui avait été adopté par les parlementaires, maintenant une nécessaire contribution des collectivités toutefois moins importante que celle prévue par le précédent gouvernement : cela pourrait être 2,2 Md€ contre les 5,5 Md€ initiaux. Dans ce cadre, plus de 3 M€ d'ajustements à la baisse des dépenses ont été réalisés par rapport aux premières hypothèses de construction du budget 2025. Cela permet, malgré la stagnation des recettes issues de la fraction de TVA et l'augmentation vraisemblable de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, de maintenir une épargne brute de près de 20 M€ et un autofinancement de 1,6 M€.

En fonction des mesures du Projet de Loi de Finances 2025 qui sera définitivement adopté et de ses impacts sur le budget de la Métropole, des ajustements pourront être opérés après l'adoption du Budget Primitif, dans le cadre du Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative.

Le Budget Primitif pour 2025, objet du présent rapport, qui sera soumis à l'adoption du Conseil Métropolitain est construit conformément aux orientations annoncées en décembre dernier : optimisation du fonctionnement de l'institution, priorisation des mesures liées aux compétences métropolitaines afin de poursuivre un double objectif dans ce contexte budgétaire contraint : préserver un service public de qualité à destination de la population et poursuivre la mise en œuvre du PPI.

Ces objectifs exigent un équilibre complexe entre rationalisation budgétaire et réponse aux besoins des citoyens, pour préserver un niveau d'épargne, sans recourir à des hausses fiscales.

Sur ces bases, les actions ou projets ci-après peuvent être soulignés :

Concernant en premier lieu la **tranquillité publique et la sécurité**, la **police intercommunale** qui a vocation à intervenir sur l'ensemble des 46 communes de la métropole dans les domaines de la sécurisation des transports publics, de la protection de l'environnement, et de l'aide aux communes, est créée depuis ce 1^{er} janvier, et verra son action monter en puissance tout au long de l'année 2025.

De même, l'année 2025 verra le démarrage du déploiement du **Réseau Privé Métropolitain** de transmission de données par fibre optique qui desservira et maillera à terme l'ensemble du territoire métropolitain.

En matière de **transition écologique et énergétique**, les travaux pour la **passerelle piétons-vélos au-dessus de la digue de Wadrineau** démarreront d'ici à la fin 2025, et le **plan vélo** poursuivra son développement avec la mise en service de nouvelles sections venant compléter le maillage cyclable. Sur le **volet covoiturage**, après la création d'un troisième parking de covoiturage, à Metz Nord, l'Eurométropole engagera les études pour la création d'un équipement supplémentaire à proximité de l'échangeur de Moulins-lès-Metz.

Financés sur le Budget Annexe transports, les travaux de la **3^{ème} ligne Mettis** se poursuivront, tandis que s'achèvera l'extension de la **ligne Mettis A jusqu'à l'hôpital Schuman**.

Pour répondre à ses objectifs de réduction des déchets, la métropole étendra l'expérimentation de **collecte des biodéchets**, de même qu'elle poursuivra la conteneurisation du centre-ville de Metz et engagera la densification des points d'apport volontaire. Elle poursuivra également le **verdissement de sa flotte de bennes à ordures ménagères** en commandant 4 nouvelles bennes électriques.

Concernant les grands projets **d'aménagement des espaces naturels**, le Syndicat Mixte des étangs de Saint-Rémy composé de l'Eurométropole de Metz et de la Communauté de Communes Rives de Moselle est désormais créé ; le Mont Saint-Quentin verra la deuxième phase des travaux de sécurisation démarrer ainsi que l'acquisition de la maison forestière qui va devenir l'entrée principale du site.

L'année 2025 verra également le **renforcement du soutien à l'Agence Locale Energie Climat (ALEC)** du pays messin afin de mettre en œuvre les dispositifs de financement et d'aides aux particuliers sur la rénovation énergétique et la qualité de l'air. La mise en œuvre du dispositif "fonds air-bois" engagé en 2024 permettra de participer au changement du système de chauffage au bois des habitants de l'Eurométropole.

En matière de **redynamisation commerciale et artisanale**, un projet de concession permettra d'acquérir des immeubles dans les centres-villes concernés par l'Opération de Redynamisation Territoriale (ORT) pour remettre sur le marché locatif des cellules commerciales vacantes. Par ailleurs, il convient de souligner la mise en œuvre en 2025 du dispositif métropolitain d'aides directes aux agriculteurs, ciblées sur l'aide à l'installation, les enjeux de conversion à l'agriculture biologique et la transformation des produits agricoles.

Pour ce qui concerne les enjeux d'attractivité, le **marathon de l'Eurométropole** fera son retour en octobre prochain. Entre temps, **les travaux de modernisation et d'extension de l'Opéra Théâtre** auront démarré et le **Musée de la Cour d'Or**, après la finalisation de la requalification de l'Aile François de Curel et la mise en service des panneaux photovoltaïques début 2025, verra à l'été prochain, l'inauguration du pavillon de la Biodiversité.

En matière de cohésion, la politique de soutien à **l'habitat et au logement**, conduira au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) ciblée sur le quartier Outre-Seille à Metz ainsi que le centre-ville d'Ars-sur-Moselle.

Quant au **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**, sa mise en œuvre opérationnelle se poursuit dans les 4 quartiers prioritaires de la Ville avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés (bailleurs sociaux, villes de Metz et de Woippy etc.).

S'agissant des opérations de **requalification des voiries et espaces publics**, outre la poursuite des programmes annuels de rénovation sur l'ensemble des communes métropolitaines, la végétalisation du parking Coislin sera opérée tandis que l'aménagement de **la rue Serpenoise** s'achèvera.

2025 verra enfin l'avancement significatif de la construction de **la piscine métropolitaine**, et la poursuite du projet d'extension et de requalification du **Centre Technique Métropolitain**.

En matière d'investissement, l'année 2025 s'inscrit donc en parfaite cohérence avec le cycle de mise en œuvre des projets de mandat qui, après la définition des projets, les temps nécessaires aux études, consultations et lancement des marchés, ont vu leur engagement opéré en 2024 et sont désormais en cours de réalisation, voire d'achèvement, ce qui justifie une très forte augmentation des crédits budgétaires. En effet, les dépenses réelles d'investissement sont inscrites en prévisions à hauteur de plus de 120 M€, soit une augmentation de près de 45 % par rapport aux dépenses prévues au BP 2024. Les dépenses d'investissement constatées déjà en 2024 à plus de 92 M€ confirment la réalité des engagements du PPI. Cette accélération en 2025, nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 52 M€ également en très forte progression, qui est rendue possible par la situation financière de la collectivité et son faible niveau d'endettement du budget principal au 31 décembre 2024.

Transformer le territoire de l'Eurométropole de Metz pour améliorer concrètement le quotidien des habitants, tout en répondant aux défis du changement climatique, grâce à l'augmentation des financements dédiés à la transition écologique, telle est l'ambition portée par ce budget 2025 !

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
ORT	Opération de revitalisation du territoire
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLF	Projet de Loi de Finances
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TF	Taxes Foncières
TH	Taxe d'habitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VM	Versement Mobilité

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'équilibre du Budget Primitif 2025, soumis au vote de l'assemblée métropolitaine s'établit comme suit :

A. L'EQUILIBRE GLOBAL

Fonctionnement (en k€)							
	BP 2024	BP 2025	évo		BP 2024	BP 2025	évo
Dépenses réelles	178 283	184 945	3,74%	Recettes réelles	203 505	204 524	0,50%
Dépenses d'ordre	19 000	21 880	15,16%	Recettes d'ordre	5 000	4 030	-19,40%
Virement à la section d'investissement	11 222	1 730	-84,59%				
Total	208 505	208 554	0,02%		208 505	208 554	0,02%
Epargne brute	25 222	19 580	-22,37%				

Investissement (en k€)							
	BP 2024	BP 2025	évo		BP 2024	BP 2025	évo
Dépenses réelles	83 617	119 083	42,41%	Recettes réelles	33 935	47 248	39,23%
Dépenses d'ordre	8 000	13 055	63,19%	Recettes d'ordre	22 000	30 905	40,48%
				Virement de la section de fonctionnement	11 222	1 730	
Total	91 617	132 138	44,23%		67 157	79 883	18,95%
				Besoin d'emprunt	24 460	52 255	113,63%

TOTAL	300 123	340 692	13,52%		300 123	340 692	13,52%
--------------	----------------	----------------	---------------	--	----------------	----------------	---------------

Le BP 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 341 M€, dont 209 M€ en fonctionnement et 132 M€ en investissement. En fonctionnement, les mouvements réels s'élèvent à 185 M€ en dépenses et 205 M€ en recettes. La section d'investissement comptabilise 119 M€ de dépenses réelles et 47 M€ de recettes réelles. Les opérations d'ordre sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements.

Globalement, le budget progresse de 13,52 %, dont une augmentation de 3,74 % en fonctionnement réel, due essentiellement à l'impact de l'inflation, au développement des politiques publiques, ainsi qu'à l'impact de la hausse du taux de la CNRACL.

Les dépenses réelles d'investissement connaissent une forte croissance de + 42,41 %, portée par l'accélération des réalisations prévues dans le PPI, notamment pour ses projets majeurs (Piscine métropolitaine, Opéra-Théâtre, Réseau Privé Métropolitain...). L'année 2025 devrait ainsi constituer un pic dans la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026.

Le financement des investissements est assuré par l'épargne brute de 19,58 M€, qui bien qu'en baisse, reste supérieure au niveau du budget primitif 2022. Les dépenses d'investissement sont également financées par des recettes propres à hauteur de 47,25 M€ ainsi que dans une proportion importante par un emprunt d'équilibre, prévu à ce stade à hauteur de 52,255 M€.

Le cas échéant, l'ajustement des prévisions à la future loi de finances ainsi que les besoins de financement en fonction de l'avancement des projets seront intégrés au Budget Supplémentaire 2025 qui constatera la reprise du résultat de l'exercice 2024, en baisse par rapport aux exercices précédents.

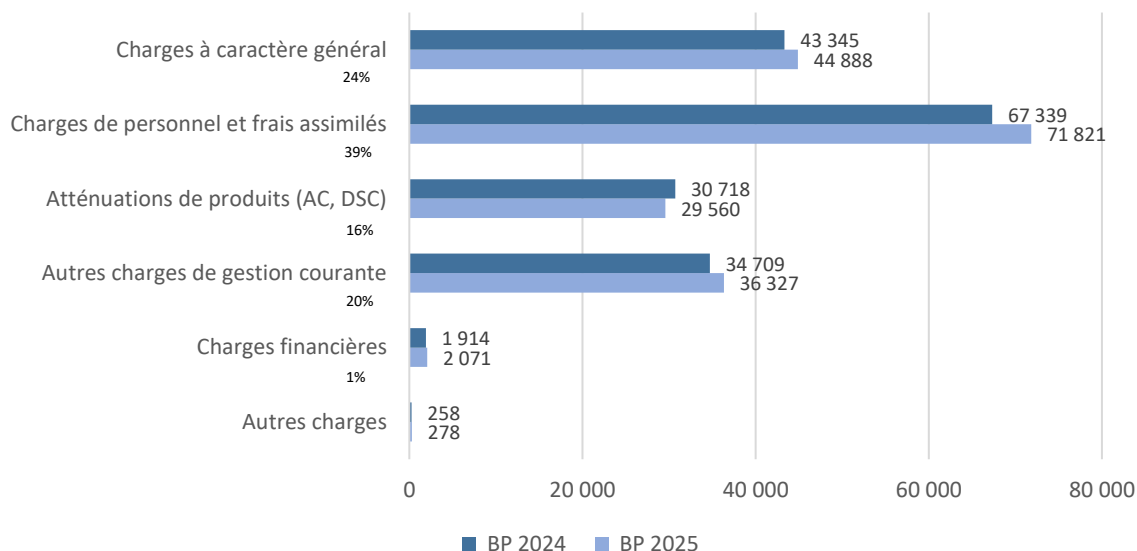
La première partie du présent rapport sera centrée sur les principaux facteurs d'évolution des dépenses et recettes et de leurs composantes, tandis que la deuxième partie présentera les actions envisagées au titre des politiques publiques portées par la collectivité.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 184 945 k€, soit + 3,74 % par rapport au BP 2024 (178 283 k€).

Ventilation et évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en k€)



Les **charges à caractère général** s'élèvent à 44,888 M€, soit une hausse de + 3,74 % et + 1,543 M€ par rapport au BP 2024.

Cette augmentation est en grande partie concentrée sur la compétence « gestion des déchets » (+1,176 M€). Est ainsi prévue la poursuite de la location de locaux pour le stockage des déchets avant ramassage afin de pallier les difficultés de conteneurisation au centre-ville de Metz, ce qui entraîne des frais de loyers, de charges et d'entretien. Le lancement d'une expérimentation de collecte des biodéchets sur le centre-ville de Metz, en complément de la 1^{ère} phase d'expérimentation, impacte également le budget 2025 à hauteur de 718 k€.

La politique de densification des Points d'Apport Volontaire induit en outre une augmentation des coûts de fonctionnement notamment pour la maintenance de ces équipements.

Les dépenses de fonctionnement évoluent par ailleurs en raison du développement de nouvelles politiques notamment en matière de sécurité avec la mise en œuvre d'une police intercommunale métropolitaine (292 k€).

L'exercice 2025 sera marquée par des dépenses ponctuelles induites par l'avancée de certains projets. Parmi elles figurent la location de bungalows durant les travaux du Centre Technique Métropolitain (110 k€), des frais de déménagement, ainsi que la souscription d'une assurance dommage—ouvrage (500 k€) pour le projet de la piscine métropolitaine.

Le soutien aux grands évènements culturels (Hop Hop Hop et Constellations) et sportifs se poursuivra avec par exemple l'organisation du Marathon (135 k€ en 2025), mais aussi avec l'accompagnement de la coupe Gordon Bennett, la plus ancienne des courses de ballons à gaz, à hauteur de 40 k€ ou de la création d'un mapping d'hiver projeté au sein de la Cathédrale de Metz (50 k€). De plus, l'Opéra Aïda, prévu au FC Stadium devant 8 000 spectateurs, sera un temps fort au service de l'attractivité du territoire.

Bien que l'inflation ralentisse par rapport aux années 2023 et 2024, elle continue de peser sur de nombreuses dépenses en 2025. Ces hausses, parfois amplifiées par un rattrapage des augmentations passées, se reflètent dans les coûts de plusieurs marchés, qu'ils soient nouveaux ou renouvelés, notamment dans les secteurs des assurances et des prestations de services (gestion des déchets, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, nettoyage et gardiennage des locaux...).

Les **charges de personnel** sont en hausse de + 6,66 %, soit + 4,482 M€, passant ainsi de 67,339 M€ à 71,821 M€.

Cette progression importante s'explique à la fois par la prise en compte de mesures réglementaires nationales, par le développement de politiques publiques ou par la poursuite de la mutualisation des services entre la ville de Metz et l'Eurométropole de Metz.

Il est ainsi intégré en premier lieu le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de + 0,382 M€ et l'augmentation d'un point de la cotisation URSSAF pour les titulaires (+ 0,3 M€). L'augmentation prévisionnelle de trois points de la cotisation employeur à la CNRACL est intégrée et représente une hausse de + 0,9 M€ en 2025, tandis que la suppression de la déduction forfaitaire pour les frais professionnels des danseurs et choristes représente un montant de + 0,338 M€.

Face à la hausse des dépenses de santé et de prévoyance et afin de maintenir le pouvoir d'achat et de santé de ses agents, la métropole prévoit également au 1^{er} janvier 2025, une revalorisation de la participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance (+ 43 k€).

La masse salariale 2025 tient également compte de la comptabilisation en année pleine des recrutements réalisés en 2024, ainsi que des prévisions de recrutements qui auront lieu en 2025 afin de permettre la prise en charge des nombreux projets du PPI et du développement des politiques métropolitaines. Ce sont ainsi près de 0,8 M€ supplémentaires qui sont prévus pour le déploiement du service intercommunal de Police. L'évolution de la masse salariale pour 2025 est ajustée au mieux afin de permettre à la fois de répondre aux attentes de la population et d'optimiser les missions qui peuvent l'être.

Par ailleurs, la mutualisation du service juridique et des assurances va engendrer une augmentation des dépenses de personnel, mais qui sera compensée par une baisse de la dépense d'attribution de compensation versée à la Ville de Metz.

Les **atténuations de produits** observent une baisse (- 3,77 % et - 1,157 M€) et s'élèvent à **29,560M€**. Ces dépenses se composent principalement des attributions de compensations (21,565 M€ contre 23,00 M€ en 2024), qui sont en diminution en lien avec la refacturation à la ville de Metz des coûts de mutualisation des services communs précédemment indiqués. Les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal sont maintenus respectivement à 6,57 M€ et 555 k€.

Le tableau ci-dessous présente les différentes atténuations de produits, imputées comptablement au chapitre budgétaire 014 :

Montants inscrits au budget primitif (k€)	BP 2024	notifié / projeté 2024	BP 2025	évol BP25/BP24
Attributions de compensation versées aux communes	23 000	22 632	21 565	-6,24%
Dotations de solidarité communautaire	6 575	6 572	6 575	0,00%
FPIC	550	505	555	0,91%
Dégrèvements TCCFE	523	637	580	11,00%
Reversement de fraction de TVA sur la taxe d'habitation	0	371	150	-
Dégrèvement GEMAPI	60	44	60	0,00%
Dégrèvement TASCOM	0	12	0	-
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	10	11	20	100,00%
Reversement de fraction de TVA sur la CVAE	0	151	55	-
Atténuations de produits et reversement de fiscalité fonctionnement	30 718	30 935	29 560	-3,77%

Les **charges de gestion courante** s'élèvent à 36,327 M€, enregistrant une progression de + 4,66 % (+ 1,618 M€) par rapport au Budget Primitif 2024. Ces charges regroupent principalement les subventions et contributions versées à divers organismes.

L'augmentation s'explique notamment par la reclassification des cotisations versées aux syndicats, notamment ceux ayant la compétence GEMAPI. Initialement comptabilisées au chapitre 011 pour 423 k€, elles figurent désormais au chapitre 65 pour un montant total de 730 k€. Cette hausse entre 2024 et 2025 reflète également la montée en puissance des dotations versées à Moselle Aval pour la gestion et l'entretien des digues, ainsi que pour des études et travaux sur ouvrages. Une contribution de 153 k€ est également prévue pour le Syndicat Mixte des Etangs de Saint Rémy, destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la structure nouvellement créée, et le remboursement des emprunts qui seront contractés.

La contribution au SDIS augmente de 9,802 M€ à 10,027 M€ entre les budgets primitifs 2024 et 2025. Par ailleurs, plusieurs organismes soutenus par l'Eurométropole pour leur contribution aux politiques métropolitaines verront leur subvention augmenter. Afin de soutenir les rénovations énergétiques des logements des particuliers, le dispositif conclu depuis plusieurs années avec l'ALEC est à nouveau renforcé (+ 300 k€). Une enveloppe de 40 k€ est également prévue pour des aides directes aux entreprises agricoles.

En matière de solidarité, la compétence prévention spécialisée connaîtra une hausse de 117 k€, en raison de l'extension du Ségur de la santé, bien que des économies aient été réalisées grâce à l'optimisation des structures actuelles.

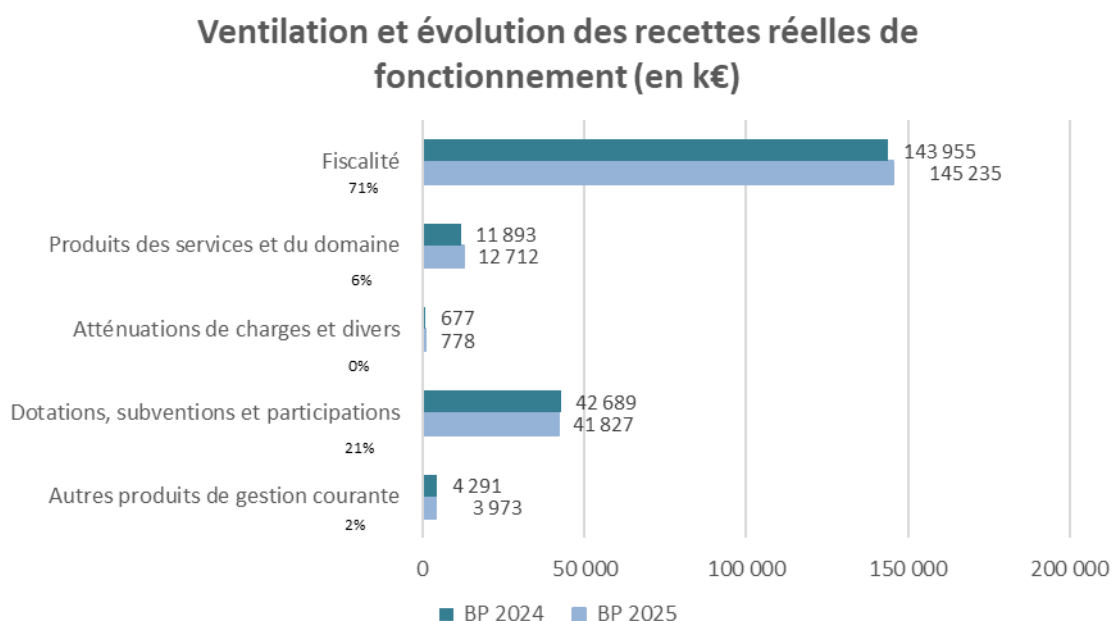
Enfin, la subvention versée par le budget principal au budget annexe archéologie est prévue en baisse et s'élève à 1,039 M€ pour 2025 (- 247 k€).

Quant aux **charges financières**, elles atteindront 2,071 M€ en 2025, soit une hausse de + 8,18 %. Cette évolution s'explique par un nouvel emprunt contracté fin 2024 à hauteur de 5 M€. La baisse des taux d'intérêt observée depuis la fin de 2024 réduit légèrement les prévisions des charges financières liées aux emprunts à taux variable.

L'impact pour la Métropole reste toutefois limité, sa dette étant composée à 68,3 % d'emprunts à taux fixe.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 204 524 k€, soit une augmentation de + 0,50 % (203 505 k€ au BP 2024).



Les **produits fiscaux** sont en augmentation de + 0,89 % par rapport au BP 2024 et s'élèvent à 145 M€. Pour rappel, les taux sont inchangés depuis 2020 et sont proposés en stabilité aux niveaux suivants :

Fiscalité Directe Locale – taux	2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,25%

Fiscalité Directe Locale - coefficient multiplicateur	2025
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, indexé sur l'IPCH¹, s'élèvera à + 1,68 % en 2025. L'évolution des recettes fiscales pour 2025 marquera ainsi le coup d'arrêt de la forte dynamique observée en 2022 et 2023, lorsque le coefficient était particulièrement dynamique, à savoir respectivement de + 7,1 % et de + 3,9 %, en raison du contexte inflationniste.

¹ Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

Ainsi, les recettes de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) connaîtront une augmentation plus retenue en raison de la moindre progression de l'IPCH et de l'évolution physique des bases liée au dynamisme du territoire (nouvelles constructions). Les prévisions budgétaires retenues pour ces impôts sont de **7,75 M€** concernant les taxes foncières, **33,9 M€** au titre de la TEOM et de **25 M€** pour la CFE.

S'agissant de la fraction de TVA nationale, qui compense la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, puis celle de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), le budget primitif 2025 prévoit de tenir compte de la mesure d'économie prévue dans le projet de loi de finances, ainsi que du rebasage à la baisse de la recette 2024. L'article 31 prévoyait en effet de rompre exceptionnellement pour l'exercice 2025 le dynamisme de cette recette pour les collectivités afin de permettre à l'Etat de réaliser une économie de l'ordre de 1,5 Md€ en 2025. En raison de l'incertitude de l'environnement politique, de la très faible croissance économique attendue et en vertu du principe de prudence, il convient de reconduire au budget primitif 2025 les sommes perçues au titre de 2024, à savoir **59,575 M€**. Par ailleurs, il est à noter que les recettes de fraction de TVA encaissées en 2024 sont significativement inférieures à la prévision budgétaire du budget primitif 2024. En effet, en annexe du PLF pour 2025 était prévue une évolution de TVA pour 2024 finalement révisée à hauteur de + 0,8 % par rapport à 2023, au lieu des + 4,5 % annoncés dans le PLF 2024 et notifiée à hauteur de + 5,4 % en mars 2024. Ainsi, le produit de TVA, initialement prévu à 61,5 M€ au budget primitif 2024 ne donne finalement lieu qu'à un encaissement de 59,6 M€, soit une moindre de recette de 1,9 M€.

Montants inscrits au budget primitif (k€)	BP 2024	notifié / projeté 2024	BP 2025	évol BP25/BP24
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23 916	24 390	25 000	4,53%
Fraction de TVA nationale CVAE	17 500	16 952	16 950	-3,14%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 860	4 335	4 000	3,63%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 690	1 843	1 930	14,20%
Fiscalité Entreprises	46 966	47 520	47 880	1,95%
Fraction de TVA nationale TH	44 000	42 624	42 625	-3,13%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	7 280	7 451	7 600	4,39%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS)	2 153	1 924	2 000	-7,12%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	150	146	150	-0,32%
Taxe d'Habitation sur les locaux vacants (THLV)	0	302	150	
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	0	318	0	
Rôles complémentaires	0	14	0	
Fiscalité Ménages	53 584	52 779	52 525	-1,98%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	32 900	33 221	33 900	3,04%
Taxe GEMAPI	1 151	1 175	1 151	0,00%
Taxe Locale de Séjour	1 100	1 641	1 400	27,27%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	1 086	1 252	1 210	11,47%
Fiscalité spécialisée	36 237	37 290	37 661	3,93%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	6 901	6 901	6 901	0,00%
Attributions de compensation reçues	268	268	268	0,00%
Autres recettes assimilées	7 169	7 169	7 169	0,00%
Recettes fiscales et assimilées fonctionnement	143 955	144 758	145 235	0,89%

Concernant la TASCOM et l'IFER, il est proposé de maintenir des montants de prévisions proches des montants comptabilisés au titre de l'exercice 2024. Ainsi, le montant de la TASCOM est évalué à **4 M€** celui de l'IFER à **1,93 M€**. Quant à la CFE, la prévision budgétaire 2025 est établie à **25 M€**, estimant une progression des bases d'imposition de 1,68 % sur les cotisations minimums et de l'ordre de 1,3 % sur les bases réelles par rapport aux montants définitifs de 2024.

S'agissant de la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), son montant est reconduit au niveau de 2023, soit **1,151 M€**. Le produit de la taxe locale de séjour est ajusté à la hausse pour prendre en compte la forte dynamique connue en 2024. Quant à la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, son produit fait l'objet d'une prévision de **1,21 M€** pour tenir compte des recettes réellement encaissées sur l'exercice 2024.

Les **dotations, subventions et participations** sont anticipées en légère baisse de - 2,02 % et atteindraient **41,827 M€**. La recette principale de cette catégorie reste la dotation globale de fonctionnement, ajustée à **23,980 M€** en tenant compte d'un écrêtement modéré conformément aux évolutions des années précédentes. Ce montant inclut un ajustement entre la dotation d'intercommunalité (6,3 M€) et la dotation de compensation (17,680 M€). Les autres recettes sont composées des subventions et participations diverses versées par l'Etat ou par d'autres organismes. En l'absence de Projet de Loi de Finances pour 2025, la prévision de FCTVA en fonctionnement est maintenue à 130 k€, et un faible écrêtement est appliqué à la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) prévue à 3,582 M€. Les compensations fiscales sont quant à elles maintenues au niveau notifié en 2024, soit 4,828 M€ pour les exonérations de fiscalité économique (+ 353 k€) et 303 k€ pour les exonérations de taxe foncière (+ 8 k€).

Le tableau ci-dessous présente les concours de l'Etat et le détail des compensations de fiscalité prévues au budget primitif 2025.

Montants inscrits au budget primitif (k€)	BP 2024	notifié / projeté 2024	BP 2025	évol BP25/BP24
Dotation d'intercommunalité des EPCI	6 153	6 215	6 300	2,38%
Dotation de compensation des EPCI	18 267	18 044	17 680	-3,21%
Dotation globale de fonctionnement	24 420	24 258	23 980	-1,80%
FCTVA fonctionnement	100	235	130	30,00%
Dotation globale de décentralisation	0	9	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3 695	3 637	3 582	-3,06%
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	4 475	4 153	4 828	7,89%
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	295	994	303	2,71%
Concours de l'Etat et compensations fiscales	32 985	33 286	32 823	-0,49%

Les **produits des services et du domaine** atteignent 12,712 M€, en hausse de 819 k€.

Ces recettes comprennent les remboursements de mises à disposition de personnel, dont 2,9 M€ auprès de la régie HAGANIS, ainsi que le produit issu de la redevance spéciale des ordures ménagères (1 M€). S'y ajoutent les redevances d'occupation du domaine public en matière d'énergie (455 k€) et les recettes liées aux équipements culturels telles que les frais d'inscription au Conservatoire (360 k€), la billetterie de l'Opéra-Théâtre (400 k€) et celle du Musée, incluant les ventes en boutique (75 k€). Les refacturations de personnel et de frais divers aux budgets annexes représentent 2,256 M€ et

enregistrent la plus forte augmentation, principalement en raison du financement de la police intercommunale des transports et les recrutements nécessaires au déploiement de la ligne Mettis C (+ 577 k€).

Les recettes issues du stationnement sont attendues en augmentation de 136 k€ soit + 5,21 %, portées par les recettes du parking de l'Amphithéâtre et la hausse attendue des nouveaux abonnements.

Le produit de forfait post-stationnement est ajusté au niveau du réalisé attendu soit 900 k€ (- 90 k€ par rapport au BP 2024).

Les **atténuations de charges** augmentent entre 2024 et 2025 de + 14,92 % pour atteindre un montant de 778 k€. Cette hausse est liée à la prise en compte du réalisé 2023 et 2024 et concernent principalement des remboursements de la CNRACL et les indemnités journalières versées en cas d'absences pour maladie des agents contractuels.

Les **autres produits de gestion courante** enregistrent une diminution de 7,41 % pour s'établir à 3,973 M€. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des redevances des délégataires des parkings (1,710 M€), en baisse de 90 k€ à la suite du changement de mode de gestion des parkings Comédie et Charles de Gaulle. Les autres redevances restent stables, qu'il s'agisse des réseaux d'énergie (625 k€) ou de l'exploitation du Centre de Congrès et du Parc des Expositions (150 k€). Les indemnités versées par les assurances diminuent de 238 k€ en raison d'un montant exceptionnel perçu en 2024 suite aux sinistres des émeutes.

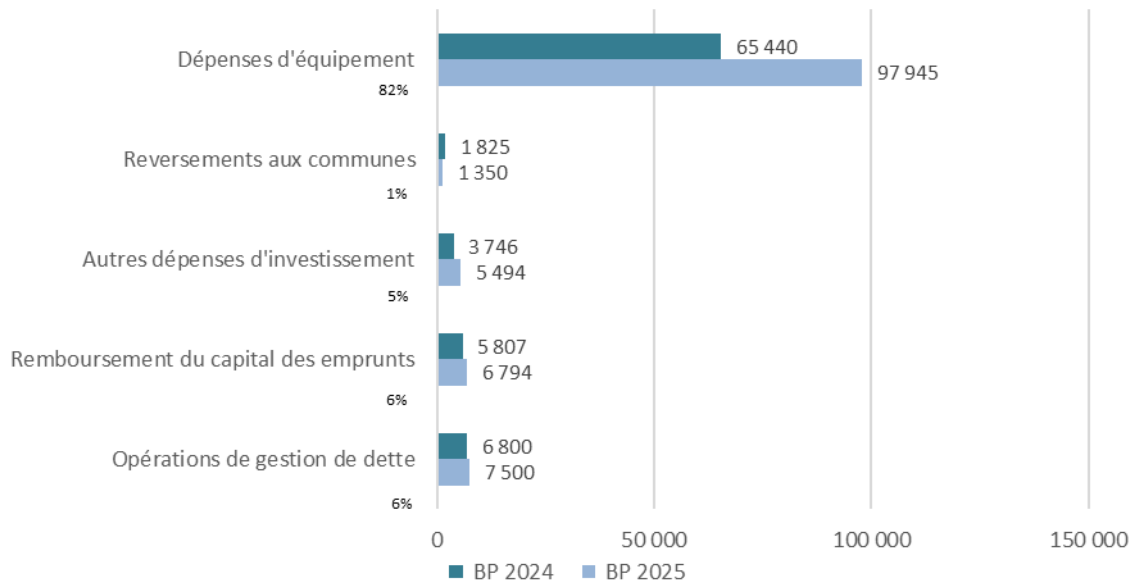
Enfin, les cessions de matériaux recyclables sont prévues en hausse, à hauteur d'un montant total de 1 M€ (+ 80 k€).

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 119 083 k€, soit une augmentation de + 35,466 M€ et + 42,41 % par rapport à 2024.

Ventilation et évolution des dépenses réelles d'investissement (en k€)



Le budget d'investissement pour 2024 s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) voté en décembre 2021. Il est marqué par le pic de dépenses d'investissement caractérisant la seconde partie du mandat.

Les **dépenses d'équipement** augmentent considérablement en 2025, atteignant 97,945 M€, soit une progression de 32,505 M€ (+ 49,67 %) par rapport à 2024, traduisant l'accélération du PPI. Ces dépenses couvrent les études, les acquisitions, les travaux ainsi que les subventions versées.

Cette augmentation concerne plusieurs politiques publiques et reflète la montée en puissance de plusieurs projets phares du mandat. Parmi eux figurent la construction de la piscine métropolitaine (10,120 M€), l'aménagement du Centre Technique Métropolitain (2,742 M€), le lancement mi 2025 des travaux de requalification de l'Opéra-Théâtre (2,20 M€) ainsi que les investissements nécessités par la programmation « Hors les murs » de l'Opéra-Théâtre (429 k€) et au Réseau Privé Métropolitain (2,624 M€). L'aménagement du pavillon de la biodiversité au Musée se finalisera en 2025 (1,799 M€). Les actions en matière de mobilité et d'aménagement des espaces publics voient leurs crédits augmenter. Cela permettra notamment de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place d'une passerelle au-dessus de la digue de Wadrineau (5,741 M€) ainsi que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables (1,833 M€).

Par ailleurs, d'autres aménagements seront réalisés ou poursuivis en 2025 que ce soit la finalisation de la rue Serpenoise, l'aménagement de la place Coislin à Metz, mais également dans les communes avec la réalisation des dernières opérations prévues au titre de nombreuses requalifications de voiries et espaces publics du territoire métropolitain.

En matière de gestion des déchets, la conteneurisation des ordures ménagères dans le centre-ville de Metz se prolongera (1,643 M€) et des acquisitions immobilières sont prévues afin d'y installer des locaux à déchets. La conversion de la flotte de véhicules de collecte vers des véhicules plus propres (505 k€) et son renouvellement (2,687 M€) seront également poursuivis.

En matière de renouvellement urbain, des acquisitions de terrain ainsi que des travaux d'aménagement de l'espace public sont prévus (1,964 M€). La délégation des aides à la pierre reste soutenue avec un budget de 5,5 M€. Les crédits dédiés aux subventions d'investissement en matière d'enseignement supérieur sont stables (2,418 M€).

Le détail des investissements envisagés est présenté plus en détail dans la partie consacrée aux politiques publiques.

Les **versements aux communes** diminuent de 475 k€, principalement en raison de l'ajustement du versement de la taxe d'aménagement aux communes, dont le montant est prévu en baisse à 1,35 M€ (contre 1,8 M€ en 2024). La prévision de recette est également réajustée en conséquence (1,5 M€).

Les **autres dépenses d'investissement** augmentent de 46,67% s'établissent à 5,494 M€. Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), un contrat de concession sera mis en place pour rénover et rendre accessibles des locaux commerciaux, via un partenariat avec la SAREMM et l'EPFGE, avec 3 M€ d'avance prévues.

L'avance à verser au budget annexe Zones en régie est inscrite à hauteur de 838 k€ en 2025 contre 70 k€ en 2024, en fonction des travaux et des cessions programmés.

1,499 M€ concernent les dépenses réalisées par la Métropole pour le compte d'autres communes dans le cadre d'opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée dont 1,320 M€ pour la rue Serpenoise, dépenses remboursées par les communes. Enfin 122 k€ sont prévus pour permettre le paiement de la deuxième échéance de l'apport en capital à l'Agence France Locale et 35 k€ sont inscrits pour le remboursement des dépôts et cautionnement versés.

Les dépenses liées au **remboursement du capital des emprunts** affichent une hausse de 987 k€ et s'élèvent à 6,794 M€. Un nouvel emprunt de 5 M€ a été souscrit fin 2024, augmentant le montant du remboursement de la dette de l'Eurométropole de 250 k€ par an.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts comprennent également l'acquisition de terrains auprès de l'EPFGE pour l'emprise de la piscine (240 k€) ainsi que pour des terrains sur le parc du Technopôle (187 k€) et rue du Commandant Brasseur (96 k€), le financement de ces opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Les annuités 2025 s'élèvent à 854 k€.

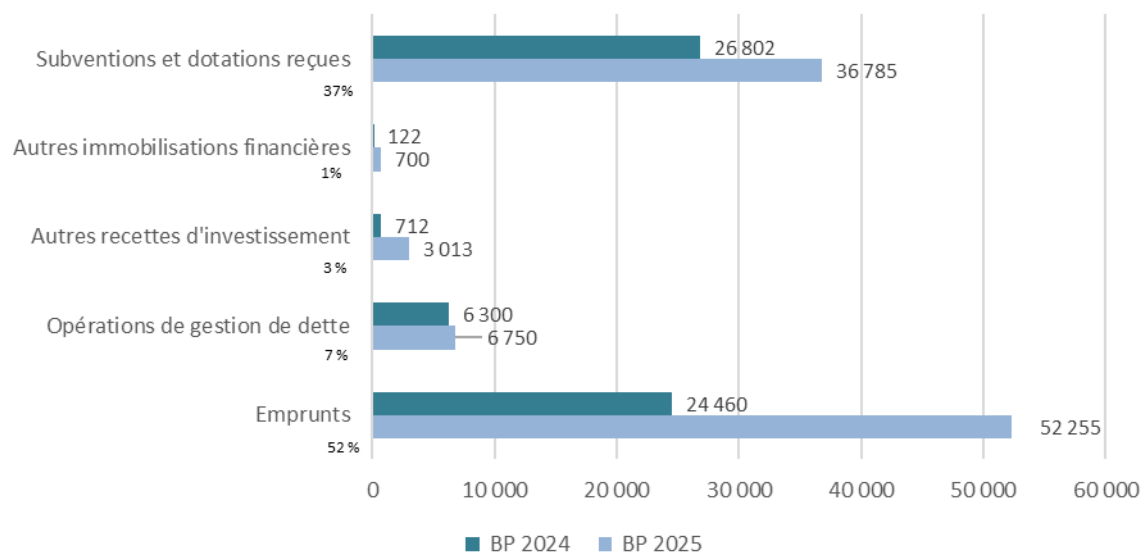
Enfin, une avance de 345 k€ est prévue pour couvrir le besoin de trésorerie de Moselle Aval.

Enfin, les **opérations de gestion de dette** consistent en des opérations réalisées sur les emprunts de type CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable). En début d'année, ces emprunts font l'objet d'un remboursement temporaire, ce qui permet d'en diminuer les frais financiers ; ces crédits sont remobilisés en fin d'année. Des crédits sont donc inscrits en dépenses et en recettes pour comptabiliser ces mouvements, conformément aux instructions comptables. Pour 2025, ils s'élèvent à 7,5 M€ en dépenses et 6,750 M€ en recettes.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2025 s'élèvent à 99,503 M€, contre 58,395 M€ au BP 2024, représentant une augmentation de + 70,40 %.

Ventilation et évolution des recettes réelles d'investissement (en k€)



Les **subventions et dotations reçues** s'élèvent à 36,785 M€, soit une hausse de 9,983 M€ (+ 37,25 %). Elles incluent principalement le FCTVA, dont le montant pour 2025 est estimé à **8,5 M€**, contre 7,0 M€ au budget primitif 2024, en raison de l'accélération des projets d'investissement du mandat. Elles comprennent également le remboursement de matériels et logiciels informatiques par la Ville de Metz (2,818 M€), ainsi que les dotations au titre de la délégation des aides à la pierre attribuées aux bailleurs et propriétaires privés. Ces dernières se maintiennent à un niveau élevé (5,5 M€) témoignant de la montée en puissance de la compétence ces dernières années.

Le produit des amendes de police est révisé à la hausse pour atteindre 3,3 M€, soit une augmentation de 800 k€ par rapport à la prévision 2024. Les attributions de compensation, qui s'élèvent à 5,582 M€, intègrent la participation de la Ville de Metz au titre de la ZAC de l'Amphithéâtre conduisant à une revalorisation du montant de + 660 k€.

Les subventions et dotations reçues comprennent également le produit de la taxe d'aménagement, perçu par la Métropole (1,5 M€) et reversé à hauteur de 90 % aux communes, ainsi que d'autres subventions d'investissement liées au financement de certains projets, qui seront abordées dans la présentation des politiques publiques.

Montants inscrits au budget primitif (k€)	BP 2024	notifié / projeté 2024	BP 2025	évol BP25/BP24
FCTVA investissement	7 000	6 508	8 500	21,43%
Taxe d'aménagement	2 000	2 030	1 500	-25,00%
Recettes fiscales et assimilées investissement	9 000	8 538	10 000	11,11%

Les **autres immobilisations financières** concernent la déconsignation de la somme dédiée à l'acquisition d'un local à déchets rue Dupont des Loges à Metz (122 k€) et à l'acquisition de la Maison Forestière au Mont-Saint-Quentin (72 k€).

Les **autres recettes d'investissement** comprennent principalement le produit des cessions (1,420 M€ contre 570 k€ en 2024), notamment la cession des Halles Sollac à la SAREMM en vue de leur

aménagement, les remboursements par les communes des dépenses engagées pour le compte de la Métropole dans le cadre d'opérations sous mandat, essentiellement en matière d'aménagements de voirie (1,44 M€ dont 1,32 M€ concernant la rue Serpenoise) ainsi que les dépôts et cautionnements reçus (35 k€).

Les **opérations de gestion de dette** en recettes consistent en la comptabilisation du tirage des Contrats Long Terme Renouvelables remboursés en début d'année tel qu'explicité dans le paragraphe spécifique relatif aux dépenses d'investissement.

Enfin, l'équilibre du budget est réalisé avec l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 52,255 M€.

PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La **transition écologique et énergétique** reste un axe majeur dans la mise en œuvre des décisions. En 2025 se poursuivront des programmes d'investissement pour répondre aux ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial, par la métropole elle-même avec son PPI mais aussi par ses communes, avec la poursuite de l'accompagnement des 46 communes dans l'utilisation de l'enveloppe fonds vert métropolitain qui leur est allouée.

La Métropole renforce encore son soutien à l'Agence Locale Energie Climat (ALEC) du pays messin, en la confortant comme le maillon essentiel de la promotion et la mise en œuvre des dispositifs de financement et d'aides aux particuliers sur la rénovation énergétique et la qualité de l'air : avec le nouveau Pacte Territorial ce sont 590 k€ alloués à la structure pour renforcer l'accompagnement des particuliers à la rénovation de leur logement sur le territoire de l'Eurométropole, dont le programme Rénovons Collectif qui se poursuit et représente une aide de 60 k€.

En parallèle, l'Eurométropole poursuivra son propre programme de rénovation de ses bâtiments prévu au PPI (577 k€) avec notamment des interventions sur la toiture de l'auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional, l'isolation des combles de l'aile de la Conservation du musée de la Cour d'Or, la poursuite de l'isolation et la reprise de l'étanchéité à la Maison de l'Archéologie du Patrimoine. Ce dernier équipement verra le développement de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques en autoconsommation individuelle.

Des études thermiques détaillées permettront de préparer les travaux à engager pour l'amélioration des installations climatiques au musée de la Cour d'Or et à la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine. Enfin, la poursuite du relamping et de la mise en œuvre de commandes d'éclairage centralisées sera développée au sein du musée de la Cour d'Or.

Le programme éco-défi d'accompagnement des artisans et commerçants du territoire pour accompagner leur transition fêtera ses 10 ans en 2025 et se poursuivra.

Un évènement mobilisateur sur les métiers et formations d'avenir dans la transition écologique sera proposé en février 2025 au Centre des Congrès de Metz, à destination des collégiens et lycéens du territoire et mobilisera un panel de partenaires nombreux : Université de Lorraine, CFA des métiers agricoles de Courcelles-Chaussy et fédérations des métiers du BTP entre autres. Il représente un budget de 50 k€.

La Métropole poursuit son action en faveur de la **qualité de l'air** et mettra en œuvre une Zone à Faible Emission (ZFE) sur une partie de son territoire conformément à ses obligations réglementaires (300 k€). En outre, le soutien à ATMO Grand-Est se poursuit. 2025 sera l'année de démarrage du dispositif "fonds air-bois" budgété en 2025 à hauteur de 380 k€, cofinancé à 50 % par l'ADEME et qui permettra, par l'allocation d'une prime air-bois aux particuliers, de participer au changement du système de chauffage au bois des habitants de l'Eurométropole selon un cahier des charges précis.

C'est l'ALEC du Pays Messin qui aura la charge de la promotion et communication de ce dispositif. L'Eurométropole co-financement à hauteur de 50 % en apportant une subvention complémentaire de 60 k€ et des frais de communication à hauteur de 15 k€.

Le PPI comporte plusieurs projets dédiés à la politique de **mobilité**, en dehors du plan spécifique consacré aux transports en commun détaillé dans la partie relative au budget annexe Transports publics (Partie 3. A).

Le marché pour la passerelle piétons-vélos au-dessus de la digue de Wadrineau entre Le Ban-Saint-Martin et Metz sera relancé pour un démarrage des travaux d'ici à la fin 2025. Ce sont 2,2 M€ de recettes qui sont attendus de la part de plusieurs financeurs (Etat, Région) sur ce projet dès 2025. Par ailleurs, le plan vélo poursuit son développement avec la mise en œuvre d'une nouvelle signalétique qui sera progressivement développée sur tout le réseau, et avec la mise en service de nouvelles sections permettant de compléter le maillage cyclable existant, notamment sur les emprises de l'ancienne voie ferrée reliant Metz et Château-Salins sur les communes de Marly et Montigny-lès-Metz mais également entre le Centre Hospitalier Régional de Mercy et la commune de Peltre (1,7 M€).

Sur le volet covoiturage, après la création d'un troisième parking de covoiturage à Metz Nord, dont les travaux seront finalisés en début d'année 2025, l'Eurométropole engagera les études pour la création d'un équipement supplémentaire à proximité de l'échangeur de Moulins-lès-Metz (100 k€).

La **gestion des déchets** participe activement à la politique de transition écologique et énergétique de la Métropole. Conformément au PPI, la conversion de la flotte de véhicules de collecte vers des véhicules plus propres se poursuivra. Après les commandes d'une Benne à Ordures Ménagères électrique et de 2 Bennes hydrogène en 2024, ce sont 4 Bennes à Ordures Ménagères électriques supplémentaires pour un montant de 2,52 M€ qui seront commandées en 2025, permettant ainsi de réduire l'émission de gaz à effet de serre sur le territoire lors des collectes.

Dans une démarche constante de réduction et de tri des déchets sur le territoire, l'année 2025 verra également le lancement d'une expérimentation de collecte des biodéchets sur le centre-ville de Metz. Cette expérimentation sera menée auprès des professionnels et des ménages dans un premier temps, et pourra être généralisée en cas de succès. Ce sera plus d'1 M€ qui sera consacré au tri à la source des biodéchets pour les territoires concernés en 2025.

Le PPI prévoit également la poursuite de la conteneurisation dans le centre-ville de Metz (1,643 M€). Sur cette commune, l'acquisition et la location de bâtiments sont prévues afin de créer des locaux à déchets pour pallier les difficultés techniques de création de bornes enterrées.

Depuis 2022, l'Eurométropole a engagé une politique de densification des points d'apport volontaire ainsi qu'une rationalisation des modes de collecte afin de limiter l'émiettement de ces derniers. De plus, la mise en œuvre de groupes de travail en 2024 et 2025, pour la sécurisation des parcours de collecte, conduit à un renforcement de l'implantation des points d'apport volontaire. Ces démarches ont abouti à l'implantation de près de 200 cuves d'apport volontaire enterrées et aériennes en 2023 et 2024. Cette tendance se poursuit également en 2025 (1,2 M€) et induit une augmentation des coûts de fonctionnement pour la collecte et la maintenance des équipements (+ 370 k€).

Actuellement, 180 cuves de points d'apports volontaire (PAV), soit 10 % du parc, sont équipés de sondes de niveaux, principalement à Metz et Montigny-lès-Metz. Une extension de couverture de 10 % supplémentaires est envisagée pour améliorer le contrôle à distance, notamment sur les cuves des

PAV moins fréquemment collectés générant une légère augmentation du coût de cette maintenance en fonctionnement de 24,8 k€ et de 11,3 k€ en investissement.

La conteneurisation des déchets ayant été lancée en 2013, il convient d'allouer des crédits pour renouveler 10 % du parc des bacs existant dans les communes les plus anciennement dotées et afin de remplacer certains bacs 660L, pour un coût total de 628 k€ en investissement.

Le projet d'extension et requalification du Centre Technique Métropolitain se poursuivra en 2025 (2,687 M€) avec la finalisation des extensions et rénovations des vestiaires, la livraison des espaces dédiés à la fourrière animale et aux stockages divers ainsi que le démarrage de l'extension et la requalification des zones administration. La livraison complète est prévue fin 2026.

En matière d'**assainissement**, les dépenses restent stables et comprennent principalement la contribution versée à Haganis au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales en fonctionnement (2,2 M€). En investissement, les dépenses s'inscrivent dans le cadre du PPI : 2,11 M€ sont prévus pour des études et travaux sur les ouvrages d'assainissement en lien avec les travaux de voirie, notamment pour le renouvellement de collecteurs à Metz, Moulins-lès-Metz et Sainte-Ruffine.

Sur la compétence de **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**, la hausse des dépenses de fonctionnement concerne les cotisations et missions confiées aux divers syndicats, et notamment à Moselle Aval dont le montant par habitant est passé de 70 centimes à 1 €. Les investissements s'élèvent à 768 k€ et prévoient des travaux sur le ruisseau de Montvaux, ainsi que sur le bassin versant de Saulny au niveau du « Casier du Gibon » à Woippy. En parallèle, des travaux d'opportunité en lien avec la compétence Zones Humides sont prévus.

En matière d'**énergie**, l'année 2025 verra l'aboutissement des deux délégations de service public concernant le réseau de chauffage urbain dont l'échéance est prévue en septembre 2025. Pour ce faire, l'Eurométropole de Metz est assisté par une AMO (130 k€ prévu en 2025).

Concernant les grands projets d'**aménagement des espaces naturels** de la métropole, 2025 verra l'installation du Syndicat Mixte des étangs de Saint-Rémy en coopération avec la Communauté de Communes Rives de Moselle qui contribue à parts égales au projet. Cela correspond à une dotation de fonctionnement de 153 k€ dont 28 k€ pour permettre le remboursement d'un emprunt qui sera sollicité par le syndicat pour la continuité des études en cours (hydrologiques, bathymétriques, faunistiques et floristiques notamment), l'acquisition de terrains et les travaux pour le réaménagement d'un espace d'accueil du site à l'emplacement du "grill Saint-Rémy".

Le Mont Saint-Quentin, dont on a fêté les 30 ans du site classé en 2024, verra la deuxième phase des travaux de sécurisation démarrer avec en ligne de mire les forts Diou et de Plappeville, emblèmes du site. Parallèlement, l'acquisition de la maison forestière pour devenir l'entrée principale du site et le lieu de promotion, d'apprentissage collectif et de réunion des acteurs du site, permettra à un maximum de scolaires et périscolaires de découvrir ce site emblématique, poumon vert de notre Eurométropole.

Cet accueil de tous les publics sur le site sera guidé par le schéma d'accueil qui sera mis en œuvre et communiqué en 2025 et mobilisera des frais de signalétique pour 10 k€. La poursuite des travaux sur ouvrages pour le renforcement de la trame verte et bleue mobilisera 200 k€.

L'accompagnement de la direction de la transition écologique pour la poursuite de l'utilisation de l'enveloppe du fonds vert métropolitain (enveloppe de 80 k€ par communes sur la période 2024-2026), se renforcera encore en 2025 et permettra le déploiement de projets en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, tout comme la proposition et le suivi d'études des continuités écologiques en zone urbaine et péri-urbaine sur plusieurs communes par l'Agence d'Urbanisme AGURAM.

Enfin, l'Eurométropole de Metz est engagée depuis quelques années dans une politique d'achats responsables. En lien avec la Ville de Metz, elle a adopté en 2024, un **Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables** (SPASER) afin de mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Elle poursuit en 2025 la formation et l'accompagnement des agents en charge des segments d'achat concernés.

B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Concernant le **développement économique**, les moyens en investissement sont en augmentation (3,8 M€). La dépense principale concerne les avances (3 M€) et les participations (250 k€) versées dans le cadre du projet de concession de redynamisation commerciale et artisanale permettant d'acquérir des immeubles dans les différents centres-villes de l'Opération de Redynamisation Territoriale (ORT) pour remettre sur le marché locatif des cellules commerciales vacantes, tout en permettant la rénovation des étages d'habitation. 250 k€ seront, en outre, consacrés à l'amélioration énergétique du cœur de site de Bliiida.

En fonctionnement, outre le soutien traditionnel à la chaîne d'appui à la création d'entreprises, une enveloppe sera dédiée à l'animation de la Maison de l'Innovation, de l'Entreprenariat, des Ecoles et de l'Université (MIEEU) inaugurée en 2024 et le soutien à l'économie sociale et solidaire sera renforcé avec le financement de la plateforme participative Okote (30 k€). Une étude sur le recyclage plastique (10 k€) sera lancée et un plan d'action dédié à la démarche d'«Ecologie Industrielle Territoriale » (EIT), ciblé prioritairement sur les Zones d'Activités Economiques, démarrera en 2025. Sur le plan stratégique, un schéma de développement commercial et artisanal 2025-2030 sera proposé au cours du premier semestre 2025. La subvention annuelle de l'association TCRM BLIDA, dédiée à l'animation du lieu et à l'incubation des projets culturels, artistiques et artisanaux, diminuera en 2025. L'ensemble de l'espace foncier sera mis à disposition de l'association, qui assurera à partir du 2ème trimestre 2025 la gestion et l'aménagement des bâtiments.

Sur le volet **agricole**, l'exercice 2025 se caractérisera par la poursuite du Projet Alimentaire Territorial pour 2024-2027. Les dépenses de fonctionnement (231 k€) comprennent notamment la poursuite des partenariats avec la Chambre d'Agriculture et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy, ainsi que le soutien au salon Agrimax. L'opération « Parc naturel » sera poursuivie en 2025 pour sensibiliser les scolaires à l'alimentation responsable (4 k€). Les études relatives au projet de construction d'une cuisine centrale seront poursuivies tant sur le plan juridique que technique pour la réalisation éventuelle de l'équipement dans le cadre du prochain PPI. En investissement, la principale nouveauté concerne la mise en œuvre du dispositif métropolitain d'aides directes aux agriculteurs, ciblées sur l'aide à l'installation, les enjeux de conversion à l'agriculture biologique et la transformation des produits agricoles (40 k€ dont 10 k€ en fonctionnement).

En matière d'**aménagement du territoire et de zones d'activités**, le développement du Plateau de Frescaty se poursuivra (cf partie 3. D). La participation à l'équilibre de la ZAC de l'Amphithéâtre est inscrite à hauteur de 838 k€, de même que des crédits pour des acquisitions de terrains auprès de l'EPFGE concernant le Parc du Technopôle (187 k€). En fonctionnement, l'étude de stratégie de gestion, de développement et de programmation des zones d'activité économique se finalisera (29 k€), l'objectif étant d'aboutir à des propositions de développement des différentes ZAE. L'Eurométropole consacrera en outre une enveloppe de 450 k€ pour l'accompagnement au développement des Zones d'Activité Economique (désimperméabilisations, signalétiques...).

La poursuite de l'aménagement du projet des Halles Sollac à Woippy se poursuivra en 2025 avec la SAREMM qui assurera le portage pour le compte de la Métropole.

Les crédits dédiés à **l'enseignement supérieur et à la recherche** s'élèvent à plus de 1,2 M€ en fonctionnement montrant l'engagement constant de l'Eurométropole de maintenir le soutien à l'écosystème d'innovation. Le soutien à la création d'entreprises innovantes et issues de la recherche sera particulièrement conforté que ce soit en favorisant le nouveau lieu MIEEU ouvert début 2024 au technopôle, que par l'accroissement du soutien pour l'animation de la vie étudiante (soutien du CAP Maison des étudiants, des associations en hypercentre de Metz et poursuite de l'outil numérique Webapp « Metz l'Etudiante »). En parallèle, la Métropole continuera de soutenir les principaux acteurs de cette compétence ainsi que l'organisation de certains événements (colloques scientifiques, etc.). Un nouveau dispositif sera lancé en 2025 avec le « Prix de thèse métropolitaine » afin de récompenser la réalisation de travaux d'excellence effectués sur le territoire.

En investissement, plus de 2,4 M€ sont prévus en 2025. L'Eurométropole aura ainsi contractualisé sur l'ensemble des projets inscrits au CPER dont le dernier dossier de construction de l'Institut de La Salle sur le Technopôle 2. L'Eurométropole s'engage toujours fortement pour soutenir les activités et projets de recherche et de formation au sein de l'université de Lorraine avec le lancement du nouvel Appel à Projet (AAP) 2025-2026 pour accompagner les projets structurants sur le territoire. Ce sont deux projets d'envergure qui seront soutenus en 2025 : la rénovation du bâtiment des Sciences Humaines et Sociales situé sur l'île du Saulcy (600 k€) et le soutien à l'Institut en Innovation Logistique (440 k€).

En matière de promotion du tourisme et d'attractivité, les crédits sont maintenus à un niveau élevé et concerne essentiellement la subvention versée à l'agence d'attractivité Inspire Metz pour un montant de 3,6 M€. Avec le soutien de l'Agence Inspire Metz, l'Eurométropole mettra en œuvre le Schéma du tourisme métropolitain 2030 adopté par le Conseil Métropolitain en décembre 2024.

Le budget alloué au soutien au tourisme d'affaires est en retrait, passant de 250 k€ à 200 k€. Une enveloppe de 75 k€ sera consacrée à l'accueil de la Cérémonie Michelin à Metz au centre des congrès le 31 mars 2025.

La DSP de Metz Congrès Robert Schuman se termine au 31 décembre 2025. L'année sera donc mise à profit pour préparer le lancement d'une nouvelle DSP pour la gestion et l'exploitation du centre des congrès pour la période de 2026 à 2030. Concernant Metz Métropole Moselle Congrès (M3C), la répartition de l'actionariat entre la Ville de Metz et l'Eurométropole a été modifiée en 2024. En conséquence, l'Eurométropole assume désormais l'essentiel de la contribution au gros entretien renouvellement (GER) qui s'élèvera en 2025 à 406 k€.

Le budget consacré au festival Constellations est revu à la baisse pour un montant total de 80 k€ (- 30 k€) tandis que le festival Hop Hop Hop est maintenu à hauteur de 205 k€. Le soutien à diverses manifestations culturelles et touristiques d'intérêt métropolitain sera davantage ciblé. Un soutien exceptionnel de 50 k€ sera dédié au vidéo mapping « Céleste » à la Cathédrale Saint-Etienne à l'hiver 2025.

Les recettes provenant de la taxe locale de séjour (TLS) continuent de progresser pour atteindre 1,4 M€ en 2025.

Concernant la labellisation du territoire **Pays d'art et d'histoire**, des actions de préfiguration et de sensibilisation du public sont programmées (édition d'un programme des rendez-vous culturels,

itinérance de l'exposition « Un trésor de patrimoines, l'Eurométropole de Metz », concours à destination des habitants, participation aux Journées Européennes du Patrimoine, etc.).

La Métropole apporte son soutien à diverses manifestations sportives ayant lieu sur le territoire, ou aux acteurs œuvrant en la matière (FC Metz, Metz Handball, Moselle Open...) permettant ainsi de dynamiser notre métropole et de participer à son attractivité touristique. Ainsi des compétitions de niveau national et international sont soutenues comme les Championnats de France de Sabre Laser, le meeting d'Athlétisme Athlélor ou encore l'étape de 1^{ère} division de triathlon.

Le marathon de l'Eurométropole de Metz fera son retour, avec la société RnK en charge de l'organisation des éditions 2025 et 2026. L'évènement est prévu pour le 12 octobre 2025, avec une contribution métropolitaine fixée à 135 k€ pour l'édition 2025.

La métropole accueillera également la Coupe Gordon Bennett, un championnat du monde de ballons à gaz longue distance, dont le départ se tiendra le 5 septembre 2025 sur le plateau de Frescaty. Partenaire principal, la métropole participera à ce projet à hauteur de 50 k€.

Enfin, dans une démarche d'attractivité sportive, des efforts seront menés pour enrichir et promouvoir les balades nature, avec la création possible de nouveaux circuits et une communication optimisée.

Les équipements culturels participent également au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Concernant l'**Opéra-Théâtre**, de janvier à mai 2025, la saison de l'Opéra-Théâtre se poursuivra dans les murs. La fin de saison et la fermeture officielle de l'Opéra-Théâtre se clôtureront par la programmation d'Aïda au stade FC Metz le 6 juin 2025, spectacle d'envergure en partenariat avec le FC Metz Stadium.

A l'été 2025, les travaux de modernisation et d'extension de l'Opéra Théâtre démarreront (2,22 M€ prévus sur 2025).

Tous les services de l'Opéra-Théâtre travailleront au quotidien « Hors les murs », les répétitions du Ballet (dans les locaux du Grand Séminaire) et du Chœur (dans les locaux de la Chapelle Ste Blandine) nécessitent respectivement de contractualiser avec les bailleurs (35 k€ estimation faite en 2025 pour les deux sites).

Le maintien de l'activité « Hors les Murs » ne sera possible qu'après aménagement de locaux de repli pour le personnel de l'Opéra-Théâtre. A cet effet, l'ancien cinéma (428 k€) ainsi que des espaces dans le bâtiment M1 seront aménagés au Plateau de Frescaty en proximité des espaces de stockage des costumes et des décors (HM11) qui seront livrés début 2025. La billetterie sera localisée au musée de la Cour d'Or. La Maison de l'Archéologie Préventive et du Patrimoine hébergera quant à elle le personnel administratif.

La saison décentralisée démarrera en automne 2025, notamment à l'Arsenal et une scène mobile sera acquise (50 k€) afin de faciliter les représentations extérieures.

Les dépenses opérationnelles du **Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné** s'élèvent à 177 k€, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Ce budget garantit le bon fonctionnement des missions de l'établissement, conformément à son classement par le ministère de la Culture. Cela inclut notamment la qualité des enseignements artistiques dans les trois spécialités Musique, Danse et Théâtre qui permettent la délivrance des diplômes de fin d'enseignement initial, les passerelles vers l'enseignement supérieur et/ou la professionnalisation, et l'éducation artistique et culturelle (EAC), qui fait l'objet d'un renforcement de ces actions en collaboration avec la ville de Metz dans le cadre de

l'objectif 100 % EAC. Par ailleurs, le projet d'établissement voté pour 2023-2027 se poursuivra avec le travail mené sur la diversité des offres et les parcours pédagogiques pour répondre au besoin de l'ensemble des élèves, développer des dispositifs favorisant l'inclusion, comme la salle Michel Petrucciani dédiée à la musique et au handicap, et renforcer le rayonnement métropolitain via le réseau des établissements d'enseignements artistiques sur le territoire de l'Eurométropole.

Au niveau des recettes, un ajustement du produit lié aux frais d'inscription au niveau constaté en 2024 est prévu (360 k€). Les subventions attendues sont stables : 94 k€ de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et 30 k€ du Conseil Départemental de la Moselle.

Outre les travaux de rénovation énergétique, le Conservatoire à Rayonnement Régional fera l'objet d'une étude de programmiste afin d'asseoir un projet de réaménagement d'ampleur au bénéfice de l'accueil de l'ensemble des publics et plus particulièrement de l'entrée en art mais également de travaux divers (confortement du mur d'enceinte, renouvellement des stores). La poursuite des investissements autour du parc instrumental se poursuivra conformément au PPI.

Le **musée de la Cour d'Or** a connu en 2024 une nouvelle fréquentation record avec près de 3 000 visiteurs de plus qu'en 2023 (soit plus de 83 000 visiteurs), fruit à la fois de la gratuité de l'entrée mais également de l'amélioration constante des salles de son parcours permanent et de la présentation des œuvres. 2025 verra le recrutement de 2 chargés de médiation (1 poste ouvert au BS 2024, 1 poste proposé au BP 2025) ce qui permettra d'accroître la capacité d'accueil de groupes scolaires.

En investissement, l'année s'annonce ainsi particulièrement intense au musée de la Cour d'or. Après la finalisation de la requalification de l'Aile François de Curel et la mise en service des panneaux photovoltaïques début 2025, l'été marquera l'inauguration du pavillon de la Biodiversité (1,8 M€), accessible notamment par la cour de la Conservation, qui a été livrée courant 2024. L'achèvement de la restauration des thermes gallo-romains sera le préalable à une refonte muséographique et scénographique de grande ampleur, assortie d'une publication scientifique dédiée.

Le déplombage de l'Aile des Trinitaires (435 k€) constituera une étape préalable à l'aménagement futur de cet espace, avec des études planifiées en 2025. Par ailleurs, le diagnostic technique et architectural qui sera réalisé au Grenier de Chèvremont (262 k€) servira à élaborer différents scénarii pour le devenir et la réhabilitation de ces espaces actuellement inutilisés.

Enfin, la cour du Tailleur de pierres bénéficiera d'une première tranche d'aménagement, tandis que les travaux d'aménagement de l'ancienne galerie d'histoire débiteront (373 k€).

Les investissements récurrents du musée (acquisitions d'œuvres, de matériel spécifique, d'ouvrages, restauration d'œuvres, aménagements divers, etc.) sont prévus à hauteur de 228 k€.

Enfin, l'activité du service archéologie préventive est détaillée supra (partie 3 B.).

Les contributions statutaires aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) seront reconduites en 2024, soit 5,15 M€ pour le Centre Pompidou-Metz, qui atteint la barre symbolique des 5 millions de visiteurs depuis son ouverture en 2010 et 2,112 M€ à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL). En investissement, 530 k€ sont inscrits pour le Centre Pompidou-Metz pour des travaux de remplacement d'éclairage de la galerie 1 et d'acquisition de matériels, et 122 k€ pour des travaux de ravalement de façade et des études de faisabilité du projet « ESAL à Venir ».

Pour ce qui concerne la contribution à l'Orchestre National de Metz Grand Est, elle s'élève à 400 k€, comme budgété en 2024, et une subvention d'équipement de 50 k€ est également inscrite pour soutenir l'acquisition d'instruments de musique.

C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Concernant la politique de soutien à l'**habitat et au logement**, en fonctionnement, l'exercice 2025 sera marqué par le lancement, le 1^{er} janvier, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU). Ce dispositif ciblera le quartier Outre-Seille à Metz ainsi que le centre-ville d'Ars-sur-Moselle et durera cinq ans. Il viendra en complément du Pacte Territorial porté par la Direction de la Transition Energétique.

En parallèle, les dispositifs spécifiques aux copropriétés dégradées se poursuivront avec notamment le renouvellement de l'OPAH-CD (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Copropriétés Dégradées) sur la copropriété Gabriel Pierné (35 k€) et celui de l'ORCOD (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées) à Metz-Borny (260 k€). Une étude sur la copropriété 3, avenue de Lyon est également prévue (50 k€).

Le Fonds de Solidarité Logement s'élève à 1,17 M€, soit le même montant que les années précédentes ; il est compensé par le département à hauteur de 663 k€ et par les bailleurs et fournisseurs d'énergie. En investissement, la délégation des aides à la pierre mobilisera 5,5 M€ dont 3,5 M€ pour la rénovation du parc privé et 2 M€ pour le parc public. Pour rappel, ces dépenses sont neutres budgétairement puisqu'il s'agit d'une délégation confiée par l'Etat et donc compensée. Le dispositif Primo Logement, de soutien à l'accession à la propriété, est maintenu pour 100 k€.

La mise en œuvre opérationnelle du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** se poursuit dans les 4 quartiers prioritaires de la Ville avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés (bailleurs sociaux, villes de Metz et de Woippy, etc.).

La Métropole poursuit la coordination globale du projet (210 k€), les études pré-opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre des opérations sous sa maîtrise d'ouvrage (évaluations environnementales, étude de sûreté à la Patrotte, études de maîtrise d'œuvre des espaces publics à la Patrotte et Bellecroix, programmation de la Place Foselle à Borny...) pour un montant d'environ 300 k€ ainsi que les travaux de viabilisation de parcelles à Borny et la démolition de pavillons rue du Commandant Brasseur à la Patrotte (630 k€).

Des acquisitions foncières sont nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations pour un montant global de 403 k€.

En matière **d'aires d'accueil des gens du voyage**, l'Eurométropole est en conformité avec le schéma départemental depuis les ouvertures successives de l'aire de grand passage à Moulins-lès-Metz sur la zone de Tournebride en 2022, puis de la troisième aire d'accueil du territoire à Metz rue de la Seulhotte en 2023. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 629 k€ et regroupent essentiellement les prestations de gestion des aires, les fluides ainsi que la maintenance des équipements. En investissement, 120 k€ sont prévus, afin d'achever les réparations de l'aire de grand passage à la suite des dégradations des installations électriques intervenues en 2024.

Le budget de la **cohésion sociale** sera maîtrisé en 2025.

Le Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » entrera dans sa mise en œuvre effective après la signature officielle qui s'est tenue en septembre dernier. Les politiques de droit commun de la Métropole (développement économique, gestion des déchets, transition écologique...) seront

mobilisées. S'agissant des crédits dédiés, l'axe emploi/insertion sera renforcé et la recherche de la dimension intercommunale des projets s'inscrivant dans les différents axes poursuivie (190 k€).

La politique de soutien aux acteurs de la cohésion sociale sur le territoire métropolitain sera ajustée autour de deux axes principaux : d'une part favoriser la médiation, la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes, et d'autre part encourager l'égalité hommes/femmes tout en luttant contre les violences faites aux femmes. Le soutien à l'Espace Suzanne Noël-SOS femmes sera maintenu.

Dans le cadre des enjeux de prévention précoce et de parentalité, un redéploiement de crédits sera effectué, avec une enveloppe de 10 k€ pour donner davantage de visibilité aux actions soutenues. Cette politique prend sens dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de service aux familles, qui entrera dans une phase d'évaluation en 2025 et d'accompagnement des communes à la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, au niveau communal.

En faveur des jeunes et des familles, la Métropole poursuit l'exercice de sa compétence prévention spécialisée. Une gouvernance au plus près du terrain sera installée en 2025 ainsi qu'une consolidation des différents outils de suivi et d'évaluation. Sur le plan budgétaire, l'année 2025 marquera un rattrapage des engagements 2024 et la mise en œuvre du SEGUR pour tous.

Enfin, le budget dédié aux subventions dans le cadre du Contrat Local de Santé soutiendra trois priorités pour 2025 : renforcer la prévention sur tout le territoire à travers les politiques publiques, faire de la santé mentale une grande cause nationale, et améliorer l'accès aux soins.

En matière d'**aménagement de la voirie et des espaces publics**, plusieurs projets se concrétiseront en 2025 : à Metz, le parking Coislin sera végétalisé et sa liaison avec Outre-Seille réaménagée (1,3 M€), l'aménagement de la rue Serpenoise sera achevé à l'issue des travaux de gros œuvre de l'ex-Printemps (1,837 M€ dont 1,320 M€ au titre de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec la Ville de Metz), et les abords de l'Eglise St-Fiacre au Sablon (0,5 M€) seront requalifiés. D'autres opérations seront également réalisées pour améliorer le cadre de vie des habitants (0,7 M€). Hors Metz, l'année 2025 sera marquée par la réalisation de nombreuses opérations de requalification de voiries et espaces publics (4,3 M€ au total dont 2,488 M€ financés au titre du plan d'aménagement et de mise en sécurité, le reste étant financé sur les budgets récurrents issus de la CLECT) dans les communes (rue de Briey à Woippy, rue Georges Hermann à Saint-Julien-lès-Metz, rue de Briey à Saulny, rue de Gargan à Peltre, rue Robert Schuman à Longeville-lès-Metz, rue de l'école centrale à Rozérieulles, et place Pierre de Coubertin à Ars-sur-Moselle).

Les crédits affectés à l'entretien du patrimoine routier (2,7 M€ pour les voiries, la signalisation, et le contrôle d'accès des voies communales sur Metz, 2,2 M€ pour les voies communales en dehors de Metz, 0,5 M€ sur les ouvrages d'art, 0,9 M€ sur les voiries et l'éclairage des ZAE, 3,3 M€ pour l'entretien des ex-RD dont 2,0 M€ au titre du plan de rattrapage, et 0,25 M€ pour la modernisation des dispositifs de retenue) permettront de poursuivre la politique de remise à niveau du réseau visant à assurer la sécurité des usagers. La stratégie d'investissement engagée depuis l'intégration des routes départementales en 2021 vise à assurer un entretien préventif, si possible avec des opérations superficielles, pour réaliser des économies sur le long terme. Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'achat écologiquement responsable de la collectivité, les chantiers incorporent de plus en plus d'enrobés recyclés et des techniques à température abaissée pour diminuer l'impact CO2 des opérations. A noter que 2025 sera la dernière année de mise en œuvre du plan de rattrapage puisque le budget de 10 M€ prévu au PPI 2022-2026 aura été totalement consommé sur 4 ans.

Enfin, en 2025, la remise en état de **voiries nouvellement intégrées au patrimoine**, sur des anciens lotissements, est prévue sur plusieurs communes (600 k€).

Les **bâtiments** situés aux n°8 et 10 rue **Dreyfus Dupont**, accueillant les services du pôle exploitation voirie, feront l'objet de travaux divers de mise en conformité et d'adaptation (53 k€). En 2025, la requalification du rez-de-chaussée du bâtiment dit 8 Dreyfus Dupont sera finalisée au bénéfice des agents du service signalisation, pour un montant total de 287 k€. Par ailleurs, un programmiste sera chargé d'élaborer des scénarii d'aménagement cohérents et adaptés pour l'ensemble des locaux de Dreyfus Dupont (40 k€).

Concernant la compétence **stationnement**, les crédits de fonctionnement diminuent par rapport à 2024, ce qui s'explique par la reprise progressive de la gestion des parkings d'ici à la fin 2025 par la Société Publique Locale Metz Parkings, conduisant à l'inscription de 588 k€ en dépenses. Globalement, les recettes générées par l'activité stationnement sont attendues à hauteur de 4,47 M€ et prennent en compte la reprise progressive des parkings par la SPL Metz Parkings et une diminution pour le parking Coislin, dont les recettes devraient être impactées par les travaux importants qui seront réalisés dans le quartier en 2025. Le forfait post-stationnement est ajusté à la hauteur du montant perçu en 2024, soit 900 k€. En investissement, sur le volet covoiturage, après la création d'un troisième parking de covoiturage sur son territoire, à Metz Nord, dont les travaux seront finalisés en début d'année 2025, l'Eurométropole engagera les études pour la création d'un équipement supplémentaire à proximité de l'échangeur de Moulins-lès-Metz (100 k€). Par ailleurs, le PPI prévoit une enveloppe en augmentation pour les investissements divers sur les parkings à hauteur de 334 k€, dont 279 k€ pour des travaux de mise aux normes du parking Nation à Montigny-lès-Metz (remplacement du système de désenfumage, travaux de mise en accessibilité...) et le déploiement de nouvelles caméras.

La poursuite de la démarche « Territoire Intelligent » s'inscrit dans le cadre de la feuille de route correspondante, votée en décembre 2022. Elle constitue l'un des volets de la **politique de développement numérique** (218 k€). Outre la poursuite des expérimentations menées sur la quantité de pollen dans l'air et l'accès aux déchèteries, un bilan de l'expérimentation menée au titre de l'hyperviseur sera établi (détection de présences, consommation énergétique, contrôle de la qualité de l'air...), en vue de la validation et de la mise en application concrète de la démarche. L'année 2025 verra par ailleurs le démarrage du déploiement du Réseau Privé Métropolitain de transmission de données par fibre optique (2,6 M€), qui desservira et maillera à terme l'ensemble du territoire métropolitain. Prioritairement destiné à raccorder les caméras de vidéoprotection des communes au Centre de Supervision Urbain, ce réseau est dimensionné pour permettre d'assurer d'autres usages (informatique, téléphonie...). En parallèle, la Métropole réaffirme son soutien à l'incubateur « The Pool » (142 k€), et une enveloppe de 36 k€ permettra d'organiser des événements numériques.

Le territoire de l'Eurométropole sera prochainement doté d'un nouvel équipement sportif avec la construction d'une **piscine** d'intérêt métropolitain à Woippy sur le site des anciennes Halles Sollac. Ce projet de construction mobilisera 9,880 M€, auquel s'ajoute 240 k€ pour la seconde tranche d'acquisition de l'emprise de la piscine (sur un total de 1,148 M€ étalé sur 5 ans).

En parallèle, une réflexion sur le fonctionnement futur de l'équipement sera menée en confiant sa gestion à un prestataire externe et prendra en compte les besoins des communes en matière

d'apprentissage de la natation. Le **gymnase du Val-Saint-Pierre** verra, quant à lui, la mise en œuvre de travaux de requalification des vestiaires vieillissants et de travaux divers de mise en sécurité et de conformité pour un montant de 159 k€.

L'Eurométropole de Metz a en outre poursuivi son action pour répondre aux besoins et enjeux en matière de tranquillité publique et de sécurité, par la création au 1^{er} janvier 2025 d'une police intercommunale (122 k€ d'équipements en 2025, les investissements initiaux ayant été réalisés en 2024 pour permettre un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2025), bras armé du Centre de Supervision Urbain métropolitain (0,9 M€ tant pour permettre d'assurer le bon fonctionnement de cet équipement, que de déployer des caméras de vidéoprotection pour le compte des communes, avec refacturation, et de les raccorder au CSU). Cette police métropolitaine a vocation à intervenir sur l'ensemble des 46 communes de la métropole, dans les domaines de la sécurisation des transports publics, la protection de l'environnement, et l'aide apportée aux communes. L'équipe, dotée à terme de 28 agents, est armée sur l'ensemble du territoire de la Métropole afin d'assurer une continuité cohérente et opérationnelle. Le siège de la police métropolitaine se situe provisoirement dans les locaux existants de la Conciergerie du plateau de Frescaty avant l'aménagement de locaux adaptés à un fonctionnement optimal.

En matière de **défense extérieure contre l'incendie**, la hausse des dépenses de fonctionnement concerne l'augmentation de la contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui s'établira à 10,027 M€ pour 2025.

Enfin, les **fonds de concours** aux communes mobiliseront 1,1 M€ de crédits de paiement sur l'enveloppe initiale de soutien aux projets communaux d'investissement. Comme évoqué précédemment, ce dispositif a été complété par la mise en place d'un fonds vert métropolitain à destination des communes pour les aider à financer des projets en matière de transition écologique.

D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE

Concernant les **ressources humaines**, la masse salariale pour 2025 s'élève à 68,95 M€. L'évolution est fortement corrélée à des facteurs exogènes : au 1^{er} janvier, la cotisation URSSAF des agents titulaires augmente de 1 point pour un coût estimé à 300 k€ ; l'évolution des règles de l'URSSAF sur les abattements des professions artistiques des danseurs et choristes de l'Opéra-Théâtre entraîne également un surcoût de 340 k€ ; l'augmentation probable de 3 points des cotisations employeurs de la CNRACL aura un coût estimé de 850 k€. Enfin, l'impact du glissement vieillesse-technicité est de + 400 k€.

Afin de maîtriser cette évolution et dans un contexte budgétaire contraint, la Métropole poursuit le développement de sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs. Ainsi, l'Eurométropole interroge systématiquement le bon niveau de service à chaque départ d'agent (retraite, mutation...) et lutte contre l'absentéisme, notamment au travers de l'amélioration des conditions de travail facilitée par la constitution d'un service de santé au travail et d'un secteur prévention des risques professionnels. Ainsi, le cumul de ces mesures permet de ne pas augmenter la masse salariale de près d'1 million d'euros supplémentaire.

Outre l'intégration des créations de postes 2024 en année pleine, et malgré les efforts opérés en termes d'optimisation des ressources, de nouveaux postes devront être créés en 2025 afin de répondre à la fois à la mise en œuvre des projets de mandat et au développement des politiques métropolitaines. Ces créations concernent plusieurs politiques : l'attractivité avec la création de deux contrats de projet et d'un médiateur pour les chantiers des collections des Trinitaires et le Pavillon de la Biodiversité du musée de la Cour d'Or. Concernant la mobilité et les espaces publics, 4 créations de postes sont prévues pour veiller à la qualité du réseau de transports publics, à l'aménagement du Mettis C et aux travaux d'amélioration de la voirie métropolitaine. Par ailleurs, en matière d'habitat, 2 renforts permettront d'accélérer notre politique en faveur de l'accompagnement des copropriétés et des aides à la pierre ; 2 autres recrutements seront également nécessaires au sein de la DGA Urbanisme au regard de l'évolution de l'activité nécessitant de renforcer les équipes en charge de la compétence enseignes et publicité, ainsi que le droit des sols. Enfin concernant les fonctions supports, 2 recrutements seront nécessaires afin d'améliorer l'accessibilité numérique des outils métropolitains et municipaux, ainsi qu'à la gestion administrative et financière du CSU, de la vidéoprotection et de la Police métropolitaine.

Enfin, la masse salariale pour 2025 tiendra compte de la décision d'augmenter la participation employeur prévoyance et santé pour 43 k€. Cette mesure vise à limiter l'impact des hausses successives des mutuelles et prévoyances sur le pouvoir d'achat des agents. Par ailleurs, la mutualisation du service Juridique & Assurances, prévue en cours d'année, aura un coût estimé à 370 k€, compensé par la baisse de l'attribution de compensation de la Ville de Metz.

En matière de recettes, les mises à disposition de personnel auprès d'autres organismes s'élèvent à 2,9 M€, dont 2,55 M€ concernent les agents mis à la disposition de la régie HAGANIS.

Concernant la compétence **planification**, l'année 2025 sera centrée sur la publicité, avec l'approbation probable du règlement local de publicité intercommunal au printemps qui sera suivie d'une phase de sensibilisation pour une meilleure application de ses nombreuses dispositions réglementaires. Un service dédié à la gestion de la compétence « police de la publicité » sera installé pour répondre aux attentes exprimées par 36 maires auprès du Président de la métropole.

Dans l'attente de jugements sur le fond portant sur des recours contentieux exprimés contre tout ou partie du PLUi approuvé en juin 2024, ce dernier fera l'objet à minima de deux procédures d'évolution pour procéder à quelques ajustements réglementaires et corrections matérielles.

Enfin, plusieurs axes d'études s'engageront pour préparer la procédure de révision générale de ce même document de planification, notamment à travers le programme partenarial défini avec l'AGURAM pour un montant en investissement de 300 k€, impliquant un effort de 100 k€ effectué par l'agence d'urbanisme pour participer aux efforts budgétaires de l'Eurométropole de Metz.

A souligner qu'à la suite d'une défaillance de l'opérateur retenu en 2023 pour accompagner l'Etablissement Public Foncier du Grand Est et la métropole dans l'élaboration de sa première stratégie foncière, cette démarche a été confiée à l'AGURAM sur la base des gisements fonciers identifiés au sein du PLUI. L'objectif est de définir pour fin 2025 la feuille de route des sites à enjeux qui nécessitent une optimisation des outils à déployer pour maîtriser leur foncier.

S'agissant des **systèmes d'information**, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,6 M€. Outre les dépenses récurrentes (renouvellement du matériel, licences téléphoniques, licences Office 365...), sont également prévues la poursuite de la modernisation du Système d'Information des déchets (500 k€), la mise en place de logiciels pour la police métropolitaine (50 k€), la sécurisation et l'évolution du site institutionnel (80 k€) et la finalisation du projet de dématérialisation des droits des sols (10 k€). La généralisation d'un outil d'intelligence artificielle pour faciliter la rédaction des délibérations ou les recherches juridiques, territoriales ou décisionnelles est également inscrite au budget (25 k€).

Les projets communs à l'Eurométropole et à la Ville représentent au sein des 5,6 M€, un volume financier de 2,3 M€. Il est prévu de déployer un logiciel de réservation des salles (30 k€) et de suivi des établissements recevant du public (80 k€). En 2024, l'Eurométropole et la Ville ont validé la feuille de route numérique responsable. En 2025, il est prévu de démarrer la mise en conformité des sites internet et des applications (60 k€) au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Dans le cadre de la transposition de la future directive NIS 2 (Network Information System), la sécurité du système d'information sera renforcée par la mise en place d'une surveillance 24H/24H – 7j/7 (80 k€) et la poursuite du déploiement de l'authentification multi-facteur (55 k€).

Enfin, les recettes comprennent le remboursement par la Ville de Metz des investissements réalisés spécifiquement pour elle, ainsi que la refacturation d'une part des investissements communs calculés selon une clé de répartition (2,8 M€).

Concernant l'**administration générale**, 197 k€ permettront de finaliser l'opération d'aménagement du site rue des Couteliers qui abritera le service Multi technique Bâtiments dès le début 2025 à la suite du déménagement du Centre Technique Métropolitain.

Un budget de 1,18 M€ sera consacré au parc de véhicules et engins dans le cadre du verdissement du parc vieillissant dont plus de 50% par des véhicules à faible ou très faible émission mais également pour acquérir des véhicules et engins notamment pour le service de la Police Métropolitaine, pour le

personnel de l'Opéra-Théâtre relocalisé sur le plateau de Frescaty ou pour renforcer les équipements du pôle entretien exploitation voirie (420 k€).

Le budget opérationnel dédié au **Conseil de Développement Durable** restera stable pour 2025 (25,5 k€).

La mission **Coopération institutionnelle, internationale et européenne** poursuivra ses activités en 2025. Au niveau européen, la Maison du Luxembourg installée au sein de la gare de Metz depuis 2023 poursuivra ses actions en faveur de l'information des travailleurs, avec notamment une nouvelle édition du village des frontaliers. Dans le cadre des relations transfrontalières, les échanges franco-allemands se poursuivront (37 k€) et concernant la coopération institutionnelle, les partenariats avec divers organismes sont renouvelés (Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain 133 k€, France Urbaine 31 k€). En matière de coopération internationale, le partenariat développé avec la région de Nouakchott en Mauritanie se poursuivra.

En matière de **communication**, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 562 k€, et comprennent notamment les 50 ans du District, l'impression du magazine de l'Eurométropole ainsi que les annonces et insertions publicitaires.

Concernant **l'assemblée délibérante**, les frais liés aux indemnités des élus représentent 1,23 M€, et 234 k€ sont prévus pour les frais de fonctionnement des groupes d'élus (masse salariale et frais divers inclus).

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe Transports Publics, géré hors taxe en raison du caractère industriel et commercial de son activité, s'établit à 111,256 M€ au total, dont 95,442 M€ de dépenses réelles. La hausse par rapport à 2024 (97,982 M€ dont 83,456 M € de dépenses réelles) s'explique notamment par la montée en puissance du PPI et en particulier par le projet de 3^e ligne Mettis qui prendra forme avec les premiers travaux à Marly et Metz.

La section de fonctionnement s'équilibre à 76,925 M€ en hausse de 4,76 %.

Section d'exploitation (en k€)

EXPLOITATION DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
011	Charges à caractère général	55 405	60 052	8,39%
012	Charges de personnel	536	1 112	107,66%
014	Atténuations de produits	10	10	0,00%
65	Subventions	507	571	12,62%
66	Charges financières	3 332	2 966	-10,98%
67	Charges exceptionnelles		100	
Total des dépenses réelles d'exploitation		59 790	64 811	8,40%
023	Virement à la section d'investissement	3 637	1 914	-47,37%
042	Transfert entre sections	10 000	10 200	2,00%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		13 637	12 114	-11,17%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		73 427	76 925	4,76%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
70	Billetterie	15 500	16 070	3,68%
73	Versement Mobilité	53 000	56 000	5,66%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 412	1 412	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	343	343	0,13%
77	Produits exceptionnels	972	900	-7,40%
Total des recettes réelles d'exploitation		71 227	74 725	4,91%
042	Transfert entre sections	2 200	2 200	0,00%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 200	2 200	0,00%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		73 427	76 925	4,76%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 8,40 %, hausse principalement due à l'augmentation de la rémunération du délégataire, qui atteint 56,415 M€ pour 2025 (contre 52,5 M€ au BP 2024). Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs : l'évolution des indices d'indexation de la rémunération (+ 1,6 M€), la mise en place d'un Plan de Transport Adapté durant les travaux des lignes Mettis A et C (+ 0,5 M€), l'impact des adaptations de l'offre déployées en 2024 sur une année pleine (+ 0,693 M€) ainsi que plusieurs nouvelles évolutions de services prévues à compter de septembre 2025 (+ 0,271 M€ pour 4 mois). Parmi ces évolutions figurent notamment la mise en service de la nouvelle antenne créée sur la ligne Mettis A à destination de l'hôpital Schuman, la transformation

de la ligne C11 en Liane 6, la création de la navette 85 (desserte des Coteaux de la Seille), le renfort du service ACCELIS relatif au transport des personnes en situation de handicap, ou encore, s'agissant du service VéloMet' la reprise de la gestion de 6 abris vélos sécurisés et l'ouverture d'une deuxième agence VéloMet'.

La navette fluviale Metz'O conservera son dimensionnement, avec deux bateaux fonctionnant 6 jours sur 7 pour un budget prévu à hauteur de 755 k€. Une Autorisation d'Engagement est créée pour un montant total de 5,2 M€ sur une période de 7 ans.

Depuis fin 2023, 10 bus articulés sont loués pour un coût de 300 k€ afin de palier le délai entre la commande et la livraison des nouveaux véhicules et de répondre aux besoins de renfort lors des déviations de lignes relatives aux travaux de Mettis. Par ailleurs, un contrat de location de 30 véhicules articulés équipés d'une motorisation mild-hybrid pour une durée de 4 ans a été signé fin 2024, afin de faciliter la transition vers des bus à hydrogène. Les premiers bus sont attendus au 4^{ème} trimestre 2025 (paiement des loyers à partir de 2026). Une Autorisation d'Engagement est ainsi créée à hauteur de 11 M€. Pour accompagner ce projet, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera engagé (400 k€) et sera chargé de conseiller et coordonner les projets liés à l'hydrogène ou à l'électrification du parc (commande de véhicules hydrogènes pour la ligne Mettis C, mise en œuvre du marché d'approvisionnement, mise en exploitation des 1^{ers} bus à hydrogène...).

La délégation de service public conclue avec les TAMM arrivant prochainement à échéance, il est nécessaire de prévoir son renouvellement, ce qui nécessite un accompagnement (250 k€).

100 k€ sont réservés pour répondre à des demandes d'indemnisation des premiers commerçants impactés par les travaux du Mettis C.

Les charges de personnel augmentent avec la création d'une police intercommunale dédiée au transport. Le montant total de la masse salariale s'élève à 1,112 M€, tandis que les charges financières diminuent légèrement grâce à une baisse attendue en 2025 du taux du livret A et de l'Euribor, générant une moindre inscription à hauteur de 365 k€ (-10,98 %).

Du côté des recettes, le produit issu de la billetterie devrait progresser par rapport aux exercices précédents pour atteindre 16 M€, en raison de l'augmentation de la fréquentation du réseau et de la mise en service de l'extension de la ligne A à compter de septembre 2025. Quant au versement mobilité, il devrait atteindre 56 M€ en 2025, soit un montant stable par rapport au réalisé envisagé en 2024. Cela s'explique par la reprise économique post Covid et par l'implantation d'entreprises importantes sur le territoire depuis 2022 (Amazon notamment).

Ces éléments permettent de dégager un autofinancement de 1,914 M€ en baisse par rapport au montant de 3,637 M€ de 2024. Toutefois, l'épargne brute demeure suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette (6,743 M€) ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement.

En matière d'investissement, la section s'équilibre à hauteur de 34,331 M€ enregistrant une hausse significative de 62,42 % par rapport au BP 2024.

Section d'investissement (en k€)

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
16	Emprunts et Dettes	6 660	6 743	1,25%
20	Immobilisations incorporelles	1 920	1 725	-10,16%
21	Immobilisations corporelles	5 957	6 889	15,64%
23	Immobilisations en cours	3 750	13 624	263,31%
26	Participations	150	1 650	1002,67%
Total des dépenses réelles d'investissement		18 437	30 631	66,14%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 200	2 200	0,00%
041	Opérations patrimoniales	500	1 500	200,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 700	3 700	37,04%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		21 137	34 331	62,42%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
13	Subventions d'Investissement		1 170	
16	Emprunts et Dettes	7 000	18 547	164,96%
23	Immobilisations en cours		1 000	
Total des recettes réelles d'investissement		7 000	20 717	195,96%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 637	1 914	-47,37%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 000	10 200	2,00%
041	Opérations patrimoniales	500	1 500	200,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 137	13 614	-3,70%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		21 137	34 331	62,42%

Cette forte hausse des dépenses est en lien avec l'entrée en phase opérationnelle des projets majeurs du mandat en matière de transport et d'engagement en faveur de la transition écologique.

Ainsi, une grande partie des crédits de paiement 2025 (10,554 M€) sera consacrée à la création d'une troisième ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Ce budget couvre notamment les études liées à la création du nouveau dépôt de bus à Frescaty, ainsi que les travaux de voirie, d'aménagement, d'éclairage public et d'espaces verts pour les premiers tronçons. Compte tenu du délai de livraison des véhicules fonctionnant à l'hydrogène, il est prévu le versement d'avance à hauteur de 1,2 M€. De plus, une subvention de l'Etat est attendue dès 2025 pour 670 k€.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Métropole poursuit son programme de verdissement de sa flotte de véhicules. 500 k€ sont ainsi prévus pour permettre l'adaptation du dépôt de bus de Joba.

La création d'une antenne sur la ligne Mettis A jusqu'à l'hôpital Schuman sera finalisée en 2025 pour une mise en service prévue pour septembre. A cet effet, 2,995 M€ sont inscrits pour les travaux et l'acquisition des derniers terrains.

Sur le volet serviciel, l'Eurométropole envisage de compléter l'offre de location vélo longue durée (VéloMet'), par un nouveau service de vélos en libre-service pour répondre aux besoins de location de courte durée (1,850 M€ en investissement).

Un apport au capital de 1,5 M€ est également prévu pour la future Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) qui prendra en charge l'exploitation du réseau à partir de 2026.

Par ailleurs, 500 k€ seront investis dans l'aménagement du pôle d'échange multimodal à l'arrière de la gare, incluant la création d'un dépose-minute et la végétalisation des espaces publics, tandis que 700 k€ sont prévus pour poursuivre l'optimisation du réseau et son accessibilité.

Les journaux électroniques d'information des arrêts de bus seront remplacés par des équipements plus ergonomiques et compatibles avec le nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs permettant l'information en temps réel des usagers concernant l'horaire de passage des bus (250 k€).

Enfin, en termes de recettes, est prévu le rachat par le budget principal des embellissements urbains sur les voiries de circulations générales.

Ces nombreux investissements nécessitent l'inscription d'un emprunt de 18,547 M€ dont le montant sera réajusté au budget supplémentaire en fonction de la reprise de l'excédent 2024.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Pour mémoire, le budget annexe Archéologie Préventive est assujéti à TVA pour les activités de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation patrimoniale (ces deux dernières constituant des missions de service public) financées par une subvention du budget principal.

Section de fonctionnement (en k€)

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
011	Charges à caractère général	968	1 046	8,05%
012	Charges de personnel	1 000	1 050	5,00%
65	Subventions	0	0	0,00%
66	Charges financières	80	52	-35,00%
67	Charges exceptionnelles	0	0	
Total des dépenses réelles		2 049	2 149	4,90%
023	Virement à la section d'investissement	186	223	19,89%
042	Transfert entre sections	60	60	0,00%
Total des dépenses d'ordre		246	283	15,04%
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 295	2 432	5,99%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
74	Subventions et participations	180	222	23,24%
75	Autres produits de gestion courante	2 114	2 210	4,52%
Total des recettes réelles		2 295	2 432	5,99%
TOTAL recettes de fonctionnement		2 295	2 432	5,99%

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
21	Immobilisations corporelles	8	20	150,00%
16	Emprunts et Dettes	238	1 465	515,55%
Total des dépenses réelles		246	1 485	503,66%
041	Opérations patrimoniales		177	
Total des dépenses d'ordre		0	177	
TOTAL dépenses d'investissement		246	1 662	575,61%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
16	Emprunts et Dettes		1 182	
Total des recettes réelles		0	1 182	
021	Virement de la section de fonctionnement	186	223	19,89%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60	60	0,00%
041	Opérations patrimoniales		197	
Total des recettes d'ordre		246	480	95,12%
TOTAL recettes d'investissement		246	1 662	575,61%

Le budget 2025 s'équilibre à 4,094 M€, soit une très forte augmentation par rapport à 2024 (2,541 M€). Cette augmentation résulte de l'inscription, dès le budget primitif, des dépenses et des recettes sur le chapitre 16 pour permettre les opérations de remboursement des emprunts de Crédits Long Terme Renouvelable (CLTR). Ces opérations d'optimisation permettent de diminuer les charges de remboursement d'intérêts d'emprunt de 28 k€ par rapport à 2024.

Hors écritures liées au CLTR, les remboursements du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du bâtiment sont prévus à hauteur de 240 k€.

En 2024, plusieurs chantiers de fouilles ont été réalisés, notamment sur le site de la rue Vallée de la Seille à Montigny-lès-Metz, à Woippy « Gourmes au Pré », ainsi que pour l'installation de plusieurs PAVE à Metz et à Fontenoy-le-Château.

Pour l'année 2025, des diagnostics sont prévus à Marly (chemin de fer), à Metz (Sainte-Blandine pour la 2^{ème} tranche) et sur le site de la future piscine métropolitaine à Woippy (2^{ème} tranche).

En outre, l'année 2025 sera marquée par la réalisation de plusieurs opérations de diagnostics en vue de futurs projets d'aménagement d'envergure, ce qui laisse présager la mise en œuvre prochaine d'opérations de fouilles, avec un budget associé en hausse de 75 %.

La masse salariale s'élève à 1,05 M€.

Le service d'archéologie et le Musée organiseront en outre, en partenariat avec les services de l'Etat et l'INRAP des animations pour mieux faire connaître l'archéologie au grand public. C'est en juin lors des journées européennes de l'archéologie que sera installé un « village de l'archéologie » dans la cour du Musée. De nombreuses conférences, démonstrations et animations tous publics seront présentées.

Les recettes sont composées des facturations de fouilles aux aménageurs (1,17 M€) ainsi que des subventions de l'Etat pour les diagnostics archéologiques (220 k€). Le budget est équilibré par une subvention du budget principal, qui s'élève à 1,039 M€, soit une baisse de 247 k€ par rapport au BP 2024, qui s'explique par des recettes de fouilles attendues à un niveau supérieur à 2024 à la suite de la décision d'augmenter les tarifs au 1^{er} janvier 2025 (délibération du 16 décembre 2024).

Enfin en investissement est également prévu l'acquisition d'un gerbeur électrique (20 k€).

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

Ce budget concerne l'activité d'exploitation des huit déchèteries métropolitaines, dont la gestion est confiée à la régie HAGANIS. Pour 2025, il s'élève à 5,273 M€.

Section d'exploitation (en k€)

EXPLOITATION DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
011	Charges à caractère général	5 305	5 245	-1,13%
012	Charges de personnel	14	14	0,00%
65	Subventions	3	4	44,83%
Total des dépenses réelles		5 322	5 263	-1,10%
042	Opérations d'ordre entre sections	10	10	0,00%
Total des dépenses d'ordre		10	10	0,00%
TOTAL dépenses d'exploitation		5 332	5 273	-1,10%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	5 035	4 996	-0,76%
75	Autres produits de gestion courante	297	277	-6,77%
Total des recettes réelles		5 332	5 273	-1,10%
TOTAL recettes d'exploitation		5 332	5 273	-1,10%

Les dépenses concernent les prestations d'exploitation des déchèteries versées à HAGANIS.

Par rapport à 2024, les dépenses sont ajustées en fonction du réalisé 2023 et des projections 2024. Ainsi, malgré la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, passant de 58 à 65 € HT la tonne sur les déchets ultimes (+63 k€), la réduction des tonnages prévisionnels entraîne une baisse de 123 k€.

Les recettes comprennent les participations de l'Eurométropole et des Communautés de Communes de Mad & Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange pour l'accès aux déchèteries métropolitaines. Le tarif reste fixé à 1,72 € HT par mois et par habitant. D'autres recettes sont inscrites au titre du remboursement par HAGANIS d'un droit d'usage des installations et de la perception de financements de la part d'éco-organismes pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Section d'investissement (en k€)

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
21	Immobilisations corporelles	10	10	0,00%
Total des dépenses réelles		10	10	0,00%
TOTAL dépenses d'investissement		10	10	0,00%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
Total des recettes réelles				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10	10	0,00%
Total des recettes d'ordre		10	10	0,00%
TOTAL recettes d'investissement		10	10	0,00%

En investissement, la recette correspond aux amortissements des équipements.

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Informations techniques et méthodologiques :

- Du fait de leur nature d'activité commerciale, les opérations d'aménagement doivent faire l'objet d'une comptabilité particulière, c'est pourquoi elles sont suivies sur un budget annexe.
- Les opérations menées au budget annexe des zones sont assujetties à la TVA. La gestion des flux de TVA payée et encaissée étant extra-budgétaire, les montants indiqués au budget et au compte administratif sont donc des montants HT.
- Le budget annexe des zones est géré selon une comptabilité de stocks, par la méthode dite de l'inventaire simplifié permanent. Ainsi, toutes les dépenses et les recettes « opérationnelles » (acquisitions foncières, travaux d'aménagement et leurs frais annexes, cessions) sont comptabilisées en section de fonctionnement.

Le budget annexe Zones en régie concerne la gestion de toutes les zones d'activités non concédées, dont notamment Frescaty.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses « opérationnelles » attendues en 2025 s'élèvent à **3,782 M€**.

C'est le plateau de Frescaty qui mobilisera, encore cette année, l'essentiel des crédits inscrits prévus à hauteur de 3,631 M€. Il s'agit en très grande partie de lancer les travaux de voirie pour la desserte des projets urbains à venir, ainsi que la réalisation des voiries de dessertes des projets H2M et du second dépôt Mettis. Seront également poursuivies, les études de requalification du site et plus particulièrement celles en lien avec la construction d'un nouveau château d'eau. Par ailleurs, des travaux de viabilisation des parcelles commercialisées seront réalisés. Enfin, des travaux de démolition sur des bâtiments hors d'état de l'armée sont également prévus en lien avec l'Etablissement Public Foncier du Grand-Est.

Concernant les autres zones, deux études complémentaires au projet de redynamisation des Zones d'Aménagement Economique métropolitaines sont prévues pour un montant de 60 k€, l'une pour la zone de l'Actipôle, l'autre pour la zone du Technopole.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes « opérationnelles » attendues en 2025 s'élèvent à **2,441 M€**. Il s'agit essentiellement de cessions sur la ZAC Pointe Sud au profit des sociétés Frigo Est et Argan.

Les loyers générés sur ce site sont attendus à hauteur de 502 k€.

Outre le produit des cessions, les dépenses sont préfinancées par une avance du budget principal à hauteur de 838 k€. Ce montant sera réajusté lors du budget supplémentaire après l'intégration de l'excédent 2024 et au vu de l'avancement des opérations.

Section de fonctionnement (en k€)

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
011	Charges à caractère général	5 540	3 696	-33,28%
012	Charges de personnel	80	80	0,00%
65	Subventions	0	0	0,00%
67	Charges spécifiques		5	
Total des dépenses réelles		5 620	3 782	-32,71%
023	Virement à la section d'investissement	4 630	2 167	-53,21%
042	Transfert entre sections	27 000	27 840	3,11%
Total des dépenses d'ordre		31 630	30 007	-5,13%
TOTAL dépenses de fonctionnement		37 251	33 788	-9,30%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	5 121	2 441	-52,34%
74	Subv. D'exploit	0	0	
75	Autres produits de gestion courante	429	502	17,02%
Total des recettes réelles		5 551	2 943	-46,98%
042	Transfert entre sections	31 700	30 845	-2,70%
Total des recettes d'ordre		31 700	30 845	-2,70%
TOTAL recettes de fonctionnement		37 251	33 788	-9,30%

Section d'investissement (en k€)

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
Total des dépenses réelles		0		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	31 700	30 845	-2,70%
Total des dépenses d'ordre		31 700	30 845	-2,70%
TOTAL dépenses d'investissement		31 700	30 845	-2,70%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	évo
16	Emprunts et Dettes	70	838	-94,13%
Total des recettes réelles		70	838	1105,29%
021	Virement de la section de fonctionnement	4 630	2 167	-53,21%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	27 000	27 840	3,11%
Total des recettes d'ordre		31 630	30 007	-5,13%
TOTAL recettes d'investissement		31 700	30 845	-2,70%